

EcoLogic

La 2^e vie des équipements électriques



Rapport d'activité 2018



EcoLogic





Sommaire

Édito	
René-Louis Perrier, Président d'Ecologic : Soutenir l'essor de l'économie circulaire	4
Témoignage : Pascal Leroy, WEEE-Forum	6
Témoignage : Dominique Maguin et Roland Marion, CME	8
L'éco-organisme Ecologic	
Présentation d'Ecologic	10
Organisation	11
Gouvernance et chiffres clefs en 2018	12
Quelles sont les missions d'Ecologic ?	14
Faits marquants en 2018	16
Production et mise sur le marché	
Production et mise sur le marché	18
Que fait Ecologic pour les producteurs ?	19
Focus sur l'Open Scope	20
Focus sur l'éco-conception	21
Témoignage : Catherine Martial, HP	22
Consommation et collecte	
Consommation et collecte	24
Développer de nouveaux réseaux de collecte	25
Témoignage : Eric Buffo, SMICVAL	26
La sécurisation des déchèteries, un axe clef pour pérenniser la collecte des DEEE	28
Traitement et contrôle	
Traitement et contrôle	30
DEEE ménagers traités par Ecologic	31
DEEE Pro traités par Ecologic	32
Témoignage : Claire Tournefier, Rejoué	34
Contrôles et audits	36
Substances réglementées sécurisées en 2018	37
Innovations	
Ecologic un laboratoire d'idée et d'action	38
Les collectes de proximité	40
Témoignage : Alice Abbat, Le Repaire	41
Témoignage : Jean-Luc Dubois, Arkema	44
Témoignage : Rachel Horta, doctorante aux Arts et Métiers ParisTech	47
Le dispositif VALO RESTO PRO® s'empare de l'économie circulaire	48
e-dechet.com : une nouvelle version pour de fortes ambitions	50
RSE	
RSE	52
Les impacts environnementaux du numérique	53
Témoignage : Josette Guillon et Philippe Nouhaud, La boîte à papiers	54
Témoignage : Patricia Mombrun, AFM-Téléthon	56
Résultats de la 6 ^e édition « Recycler c'est aider »	57
Témoignage : Nathalie Boyer, ORÉE	58
Prévention et gestion des risques	61
Ensemble Recyclons	62



René-Louis Perrier, Président d'Ecologic : Soutenir l'essor de l'économie circulaire

Le 23 avril 2018, notre Premier ministre Edouard Philippe a présenté la feuille de route pour l'économie circulaire : 50 mesures pour mieux produire, mieux consommer, mieux gérer les déchets et mobiliser l'ensemble de la société.



René-Louis Perrier
Président d'Ecologic

▶ **VOIR LA VIDÉO**

Ces mesures vont se traduire courant 2019 par une loi et éventuellement des décrets et des arrêtés. Chez Ecologic, nous sommes au côté du gouvernement et des pouvoirs publics pour la mise en place de cette économie circulaire qui constitue une formidable opportunité pour entrer dans une économie plus juste et soutenable, fondée sur la frugalité en ressource et en énergie.

En tant qu'éco-organisme en charge de la prévention, de la collecte et du recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques communément appelés les DEEE, nous pilotons depuis 13 ans une filière qui a pour vocation d'éviter le gaspillage et les pollutions liés à la mauvaise gestion des déchets. Cette filière en général et Ecologic en particulier suscitent de nouvelles attentes pour enfin passer d'une société du jetable à une société plus durable et plus respectueuse de notre environnement.

Ces nouvelles attentes liées à l'ensemble du cycle de vie des produits électriques nous invitent à redessiner le mode de fonctionnement de notre filière. Dans cette optique, Ecologic propose des pistes concrètes et profitables à tous.

1 Promouvoir la matière recyclée

Le recyclage contribue à éviter le gaspillage de matières premières et donc l'extraction de matière vierge. Mais si cette dernière est plus attractive que la matière recyclée, alors c'est tout le modèle social et économique de notre filière qui est en péril.

Nous proposons donc que soit créé un centre d'expertise du recyclage indépendant qui donnera une vision industrielle claire pour les fabricants

comme pour les recycleurs, pour valoriser les matières premières recyclées. Il doit également définir des normes stables pour la sécurisation des matières polluantes afin d'assurer que la matière recyclée est d'une qualité requise pour être réinjectée dans un circuit de fabrication. Ce centre d'expertise agira en confiance pour permettre aux fabricants d'utiliser les matières recyclées sans crainte sanitaire ou environnementale et en bout de chaîne de recycler plus facilement les matières contenues dans nos produits du quotidien.

2 Agir sur la gouvernance des filières pour permettre l'émulation, facteur d'innovation et de performance

Les filières à Responsabilité Elargie des Producteurs sont des outils formidables pour transformer nos déchets en ressources. Chaque année 15,5 millions de produits sont couverts par une éco-contribution qui finance leur recyclage. Un bémol cependant : la France compte une quinzaine de filières REP qui opèrent en silo sur leurs types de produits : équipements électriques, meubles emballages, vêtements, ... Ces silos empêchent des économies d'échelle logistique concernant la collecte et surtout ils brident l'industrie du recyclage en donnant une vision réduite et isolée de chaque enjeu.

L'ouverture des éco-organismes à d'autres filières lorsque c'est pertinent doit permettre le partage d'expérience, l'émulation et donc l'innovation qui doit amener les filières déchets à atteindre des taux de valorisation maximal. Ecologic réalise déjà des expériences concluantes de synergie sur la filière des meubles et celles des piles et batteries.

3 Veiller à un réemploi de qualité

Les indicateurs de performance des filières REP comme la nôtre sont fondés sur le comptage de tonnages de déchets collectés. Ce prérequis limite le

développement d'une filière de réemploi contrôlée et viable économiquement.

Nous appelons à ce que le réemploi soit pleinement intégré à la stratégie des filières REP et en total transparence pour tous les acteurs. En intégrant les producteurs et les acteurs de l'ESS, on pourrait développer un marché de l'occasion fondé sur la réparabilité des produits et sur l'allongement de leur durée de vie qui ne soit pas un frein aux innovations technologiques.

Ces trois pistes mais aussi bien d'autres doivent être portées en synergie avec les acteurs de nos filières. C'est par des propositions concrètes et fédératrices que nous parviendrons à véritablement mettre en œuvre l'économie circulaire. Aussi, nous invitons celles et ceux qui le souhaitent à venir échanger et travailler avec nous pour imaginer les solutions d'aujourd'hui et de demain.

“ C'est par des propositions concrètes et fédératrices que nous parviendrons à véritablement mettre en œuvre l'économie circulaire. ”



Témoignage : Pascal Leroy, WEEE-Forum



Pascal Leroy
Président



Bonjour Mr Leroy. Qu'est-ce que le WEEE Forum ?



Bonjour. Le WEEE Forum est une association internationale représentant 36 éco-organismes, mandatés par les fabricants pour la collecte de DEEE. Par le biais d'importants projets et moyennant l'expertise de ses membres, elle est devenue un centre de compétence concernant les DEEE et la mine urbaine.

Quels sont les grands enjeux pour le recyclage des DEEE au niveau européen identifiés par le WEEE Forum ?



L'enjeu majeur à ce moment est le taux de collecte. Il y a peu d'États membres qui atteignent le taux de collecte de 65%. Bien que les éco-organismes et d'autres acteurs mènent des campagnes de sensibilisation et toutes sortes d'initiatives, atteindre les objectifs de collecte est extrêmement difficile. Un autre enjeu est le taux de recyclage ; il y a de plus en plus de plastiques dans les produits, ce qui fait qu'atteindre le taux de recyclage est devenu un grand défi.

17 ans après la publication de la première directive WEEE, ces enjeux ont-ils évolué ou changé ?



Oui et non. Le secteur est devenu plus professionnel, à cause de la mise en œuvre de normes, comme le WEEELABEX, que le WEEE Forum a développé, mais il y a toujours un tiers du flux de DEEE dont le destin reste inconnu. Il y a toujours des flux d'exportations illégales et des opérations inappropriées.

Quelles disparités de performance de collecte observe-t-on entre les États membres ? Où se situe la France ?



La France a connu une grande évolution ces dernières années et surtout depuis 2002, quand la Directive est entrée en vigueur. Il y a une disparité en Europe à cause du fait que certains États membres ont 25 ans d'expérience, d'autres ont des grands ports d'où disparaissent des flux illégaux, une culture qui n'est pas orientée vers la collecte et le recyclage, etc. La France fait très bien dans un contexte Européen, surtout au niveau recherche et développement de technologies.

Comment faites-vous pour favoriser les échanges de bonnes pratiques entre les éco-organismes de chaque pays ? Avez-vous des exemples de réussites nationales transposées dans d'autres pays grâce aux échanges favorisés par le WEEE Forum ?



Nous échangeons beaucoup d'initiatives au sein du WEEE Forum. Par exemple, les éco-organismes apprennent quels sont les campagnes d'information et les moyens de collecte les plus efficaces, quels sont les chiffres clés de la collecte, comment faire du reporting, quels sont les flux de DEEE à venir...

“

Les enjeux majeurs en Europe sont l'atteinte du taux de collecte fixé par la directive DEEE et la recyclabilité de produits toujours plus complexes.

”



Témoignage : Dominique Maguin et Roland Marion, CME



Dominique Maguin
Président



Roland Marion
Délégué général



Bonjour Mr Maguin et Mr Marion. Quels sont l'identité, les missions et les objectifs de la CME ?

Bonjour. La CME (Confédération des Métiers de l'Environnement) a été créée en novembre 2017 mais, finalement, c'est l'aboutissement de discussions et propositions plus anciennes qui étaient dans l'air du temps depuis une vingtaine d'années. Il a fallu la vision et l'ambition des 2 présidents de l'époque pour que la structure chapeau « CME » voit le jour et intègre ces 2 composantes. Les métiers évoluent, **les consciences industrielles et les politiques publiques dessinent désormais un paysage nouveau autour de la notion d'économie circulaire**, qui englobe et fait se rapprocher beaucoup de métiers.

Le SNEFID, syndicat des indépendants du déchet, a depuis lors rejoint la CME et vient compléter la représentation de nos métiers. Chaque fédération ou syndicat conserve évidemment un certain nombre de prérogatives liées à la particularité des entreprises et métiers qu'il représente. **La CME se concentre sur 4 sujets majeurs que sont les REP, l'économie circulaire, les CSR et les sujets économiques et fiscaux.** Elle a également le rôle de pilote et d'animateur du Comité Stratégique de la Filière (CSF) transformation et valorisation des déchets, labellisé par le Conseil National de l'Energie qui est présidé par le Premier ministre. La CME représente 20,13 Mds€ de chiffre d'affaires, 1,450 Mds€ d'investissements annuels, 1 385 entreprises, 4 412 établissements et 85 308 emplois directs non-délocalisables.

Quel est l'état de l'art de l'industrie et des métiers de la valorisation des déchets, notamment au regard de la transition qui s'annonce vers une économie circulaire ?
Quelles sont les opportunités ou menaces qui en découlent ?

La collecte, le tri, la valorisation et le recyclage sont des métiers historiques, mais aussi résolument modernes. Ils ont accompagné au cours du temps les grandes tendances de la consommation et de la gestion des déchets, et relèvent à la fois d'une mission de salubrité et de propreté mais aussi de soutenabilité de la croissance économique, pas seulement française mais aussi européenne et, plus largement, mondiale. En cela, l'évolution récente vers une économie circulaire - qui prendra sans doute des formes différentes dans le temps mais dont le principe est désormais solidement ancré dans nos réglementations et nos modes de vie - relève à la fois d'une importante opportunité et d'un incroyable défi. L'opportunité est celle d'accompagner la croissance mondiale en produisant des matières premières de recyclage à destination des foyers de croissances économique et démographique. C'est également la capacité à substituer les énergies fossiles, par définition limitées et génératrices de gaz à effet de serre, par des énergies alternatives issues des

déchets non recyclables. Mais les défis sont immenses pour accélérer ce nouveau modèle, qui doit permettre de récupérer et valoriser la matière après un ou plusieurs cycles de consommation. La réglementation « déchets » doit encore s'adapter et les capacités industrielles, tant du côté des producteurs de MPR que du côté des utilisateurs de matière, s'ajuster en harmonie.

L'un des enjeux identifiés pour le recyclage est de rendre les matières issues des déchets attractives du point de vue économique et aussi « marketing ». À ce titre, est-ce que la possibilité de créer un marché et donc des exutoires pour ces matières est réellement envisageable à l'échelle européenne ou française, alors que les pays en développement ferment leurs portes à certaines qualités de produits issus du recyclage ?

La capacité à recycler une matière première afin qu'elle soit effectivement réintégrée dans un cycle de production est sans aucun doute un défi majeur.

Derrière le terme « marketing » se cache sans doute l'acceptabilité « sociale » d'une matière issue d'un déchet. Et à ce niveau, les choses évoluent rapidement. Alors que le sujet était tabou ou masqué depuis des années, certains produits font aujourd'hui de leur capacité à incorporer de la matière première de recyclage un argument de vente.

Les consommateurs ont, depuis assez peu de temps, sensiblement modifié leur regard sur ces matières premières, et c'est sans aucun doute un mouvement de fond qui soutient l'essor de l'économie circulaire. Des gammes entières de produits « premium », composés en majorité ou en totalité de matière issue de recyclage, affichent fièrement cette qualité environnementale. **Toutefois, la matière première recyclée localement ne trouve pas toujours une possible utilisation sur le marché français ou européen.**

Cette équation se résout à l'échelle mondiale, même si une priorité est évidemment donnée à l'échelle la plus locale possible. Les restrictions asiatiques sur les qualités de matières importées - comme dans un autres domaines les restrictions sur leurs exportations de terres rares - illustre parfaitement cette mondialisation de nos activités. Nous devons nous adapter, en garantissant les plus hauts niveaux de qualité de la matière première produite et avec des volumes constants. Ainsi, ces contraintes verront sans doute naître demain de nouvelles opportunités.

S'agissant des DEEE qui sont des déchets considérés comme dangereux, comment agissent les fédérations que représente la CME pour augmenter la qualité du recyclage en France et lutter contre les exports illégaux ?

Chaque catégorie de déchet, et chaque filière de traitement et de valorisation, présente des particularités qui leur sont propres. **Pour les DEEE principalement, le défi sera sans aucun doute de parvenir à extraire des flux collectés un maximum de leur valeur.** C'est une filière qui, plus que d'autres peut-être, illustre ce que l'on appelle la « mine urbaine ».

Elle représente plus de 1,5 millions de tonnes de déchets par an, qui sont composés de plastiques, métaux ferreux et non ferreux, verre principalement mais aussi de métaux stratégiques tels que l'Indium, l'Or, l'Argent, le Tantale, le Cobalt, des terres rares...

Il faut accompagner l'émergence d'une capacité industrielle française à valoriser au mieux ces métaux stratégiques et parfois critiques, dans des conditions économiques favorables. Autour du COMES, des pouvoirs publics et de l'ensemble de la filière, ces sujets qui allient performance de collecte et qualité du recyclage sont étudiés depuis la première crise des terres rares en 2011.

Ces matières, indispensables aux industries de pointe telles que l'aéronautique ou les énergies renouvelables, posent ici la question de la sécurité des chaînes d'approvisionnement et de la souveraineté européenne en matière d'accès aux matériaux stratégiques. Au travers différents canaux, dont le Comité Stratégique de Filière qui expose et traite aussi cette problématique, **la CME accompagne ainsi la recherche de solutions à cette question très transversale.**



Présentation d'Ecologic



Ecologic est un éco-organisme à but non lucratif agréé par l'Etat pour la prévention, la collecte et le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) sur le territoire national.

Ecologic organise une filière de recyclage, de manière à extraire les éventuels polluants et à recycler les matières premières contenues dans les DEEE afin d'éviter les risques de pénurie et les pollutions induites par l'extraction minière. Ecologic intervient également en amont sur des enjeux de conception, de production et d'usage des équipements électriques et électroniques.

La filière DEEE est fondée sur le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP), voir le schéma ci-dessous.

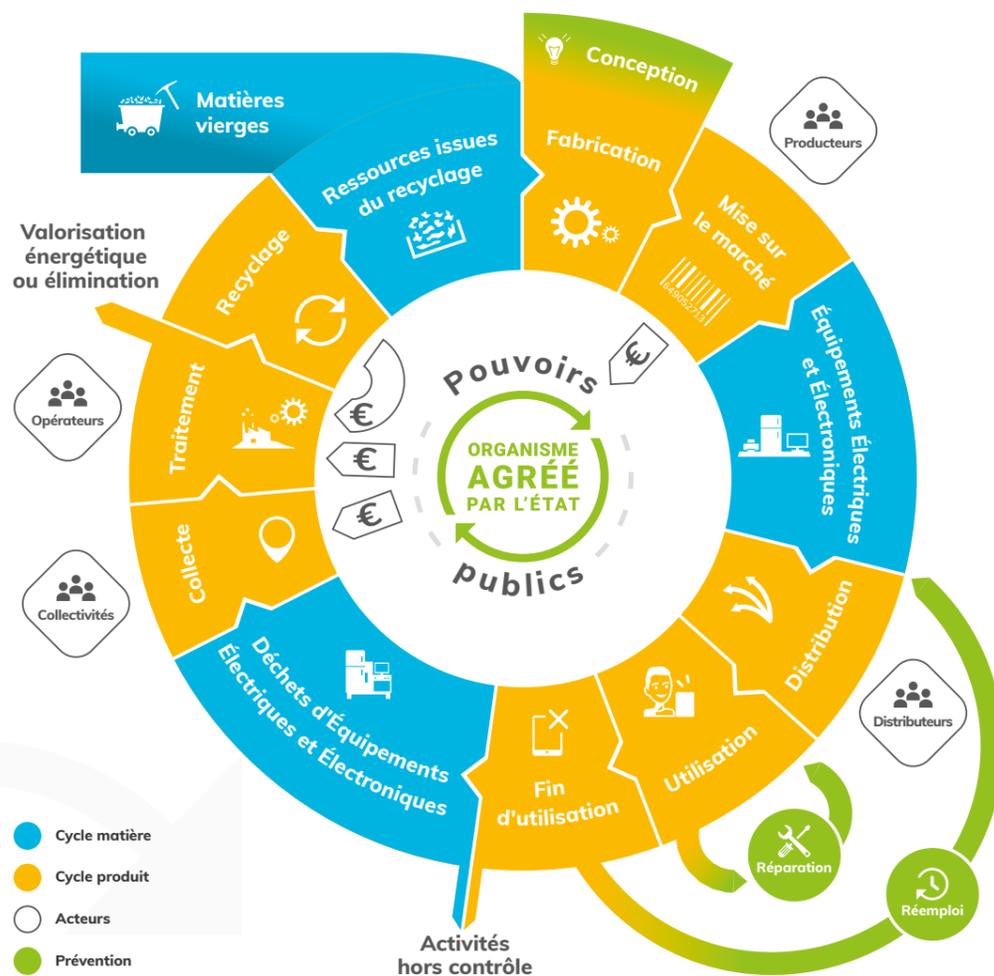
Les producteurs qui mettent sur le marché français des équipements électriques et électroniques sont tenus, depuis la transposition de la directive européenne 2002/96/CE en droit français, de financer

et d'organiser la reprise de leurs produits en fin de vie pour les recycler. Ces producteurs peuvent choisir de se regrouper en créant un éco-organisme qui prend en charge collectivement leur obligation et organise, pour leur compte, les opérations de collecte et de recyclage des déchets issus de leurs produits.

de la Mécanique et de l'Electronique) et Alliance TICS (aujourd'hui intégré à l'AFNUM, Alliance Française des Industries du Numérique), ainsi que de 30 producteurs du secteur de l'industrie électrique et électronique.

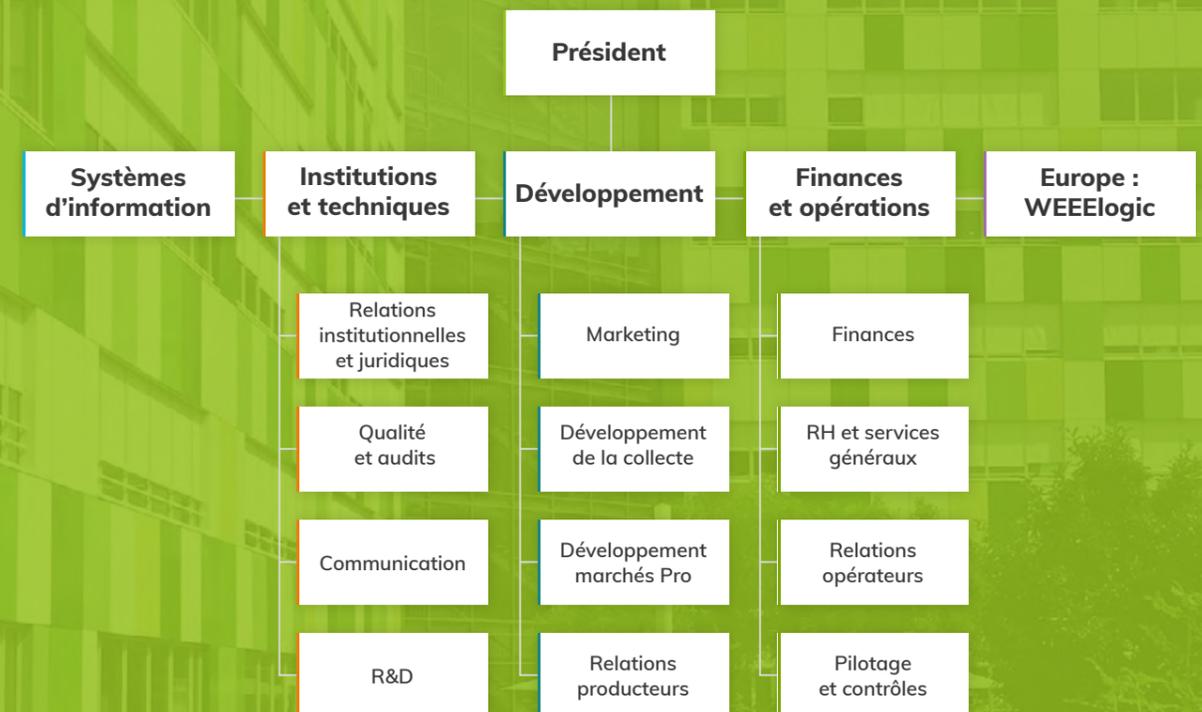
Ecologic a donc été créé en décembre 2005 à l'initiative de deux organisations professionnelles, la Ficime (Fédération des Entreprises Internationales

[▶ VOIR LA VIDÉO](#)



- Cycle matière
- Cycle produit
- Acteurs
- Prévention

Organisation



Gouvernance et chiffres clés en 2018

À l'heure actuelle, Ecologic compte 12 actionnaires pour un capital de 72 000 €.

Assurant une mission d'intérêt général, Ecologic ne verse pas de dividendes et consacre l'ensemble de son chiffre d'affaires à la bonne marche de ses activités, encadrées par le cahier des charges d'agrément fixé par les pouvoirs publics.

Au démarrage de la filière DEEE en 2006, Ecologic a été agréé pour la collecte et le traitement des DEEE ménagers (hors lampe).

L'agrément d'Ecologic a été élargi aux DEEE professionnels, issus notamment des entreprises et administrations à partir de 2012.

De 2015 à 2017, pour accompagner les acteurs du secteur des cuisines professionnelles et des métiers de bouche, Ecologic a été agréé pour gérer, en plus des DEEE, les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) de ce secteur d'activité.

La filière DEEE est fondée sur le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

En 2018, Ecologic a obtenu un agrément pour la gestion des cartouches d'impression professionnelles.



En 2018, année de ses 13 ans d'existence, Ecologic a collecté 167 000 tonnes de déchets pour le compte de 1 900 producteurs adhérents.

Il opère sur plus de 8 000 points de collecte partout en France, dont les départements et collectivités d'outre-mer, auprès des collectivités locales, des distributeurs, des ressourceries, des artisans-installateurs, des entreprises, ... et compte plus de 120 prestataires de traitement des déchets, dûment sélectionnés pour apporter le meilleur service de recyclage.



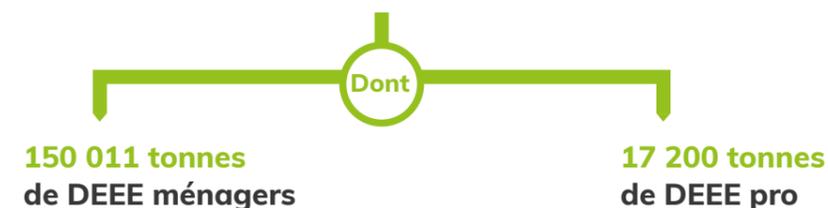
1 948 producteurs adhérents



430 406 tonnes d'équipements mis sur le marché



167 211 tonnes de déchets collectés



8 285 points de collecte ménagers et professionnels



Quelles sont les missions d'Ecologic ?

Ecologic veille à accomplir quatre grandes missions.

Placé au centre d'un dispositif regroupant de nombreuses parties prenantes (producteurs, importateurs, distributeurs et installateurs d'équipements, collectivités locales, opérateurs de logistique et de traitement de déchets, acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), associations de consommateurs et de défense de l'environnement), sous la tutelle des pouvoirs publics (DGPR, DGE et DGCL).



- 1 Prendre en charge la responsabilité des producteurs concernant la fin de vie de leurs produits mis sur le marché et les accompagner dans une démarche d'économie circulaire ;
- 2 Développer le dispositif de collecte et de recyclage des déchets afin d'augmenter les quantités collectées en vue d'un traitement contrôlé de qualité ;
- 3 Informer les parties prenantes sur les enjeux liés à la prévention des déchets, sur le dispositif de collecte et de recyclage et sur les performances de la filière ;
- 4 S'appuyer sur les acteurs de proximité et sur l'économie sociale et solidaire pour développer un outil industriel pérenne.



Faits marquants en 2018

Janvier

Adhésion au MENE, mouvement fondé par Corinne Lepage



Mars

Partenaire de la journée mondiale du recyclage au côté du BIR et de FEDEREC
Publication du rapport Vernier sur les filières REP

Avril

Lancement de la Feuille de route économie circulaire par Edouard Philippe

Mai

Lancement du groupe de travail sur la téléphonie mobile piloté par l'AFNUM

Juin

17 sites vitrines récompensés par la filière pour leurs initiatives en matière de sécurisation des points de collecte

Août

Obtention d'un nouvel agrément pour la gestion des cartouches d'impression
Mise en application de l'Open scope pour les équipements électriques et électroniques

Septembre

Lancement de la 6^e édition de « Recycler c'est aider » en partenariat avec l'AFM-Téléthon
Lancement du partenariat avec Le Repaire pour la réparation des DEEE sur les collectes de proximité
Nouvel appel d'offre pour les opérateurs de DEEE ménagers



Octobre

Lancement de la Campagne nationale « Ensemble Recyclons »
Mise en place d'un dispositif de collecte « catastrophes naturelles » lors des inondations qui ont touché l'Aude
Participation au projet MMAtwo



Novembre

2e édition des Trophées VALO RESTO PRO® en partenariat avec le SYNEG
Lancement de la nouvelle version du site e-dechet.com



Décembre

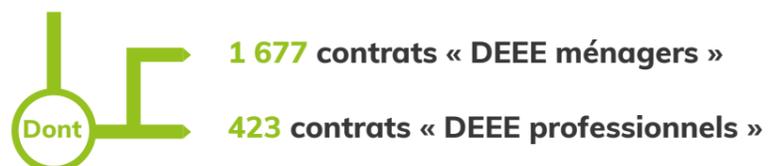
Adhésion à l'association ORÉE
Adhésion au WEEE Forum, association européenne des éco-organismes



Production et mise sur le marché



1 948 producteurs adhérents



430 406 tonnes de produits mis sur le marché enregistrées par Ecologic



68 074 000 euros de contribution perçus par Ecologic en 2018



Que fait Ecologic pour les producteurs ?

La filière REP DEEE développée et pilotée par Ecologic est fondée sur le principe de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP).

Il s'agit de gérer la fin de vie des produits mis sur le marché français de manière à en réduire les impacts environnementaux.

Ecologic compte 1 948 producteurs adhérents. Ils lui transfèrent leur obligation réglementaire en matière de REP et lui versent une contribution environnementale qui permet à l'éco-organisme de satisfaire l'ensemble de ses missions : conformité, prévention, collecte et recyclage.

Ecologic leur garantit que ces missions sont réalisées selon les normes et réglementations en vigueur et dans l'intérêt général.

Ecologic les accompagne dans leur démarche d'éco-conception en les informant des aspects techniques

et opérationnels du recyclage.

En 2018, les travaux de la feuille de route pour l'économie circulaire qui se poursuivent en 2019, constituent un challenge inédit pour les filières REP et les producteurs. Ecologic met en place les actions et les moyens pour accompagner les producteurs dans cette transition.

Réemploi, nouvelles filières, réparabilité, plastiques, recyclabilité, éco-contribution, ... autant de sujets sur lesquels Ecologic est positionné pour œuvrer pour un meilleur recyclage, avec le soutien de ses adhérents.



Focus sur l'Open Scope

Prévue depuis 2012 par la directive DEEE 2, l'extension du champs d'application des produits soumis à la REP a marqué en 2018 un tournant pour la filière DEEE.

Le 15 août 2018, le champ des produits soumis à la filière DEEE s'est ouvert à de nouveaux équipements électriques et électroniques. En conséquence, certains produits se sont vus concernés par la réglementation en vigueur et leurs producteurs ont du se mettre en conformité vis-à-vis de la REP.

Du 13 août 2012 au 14 août 2018

Une application à une liste indicative d'EEE pour une période transitoire.

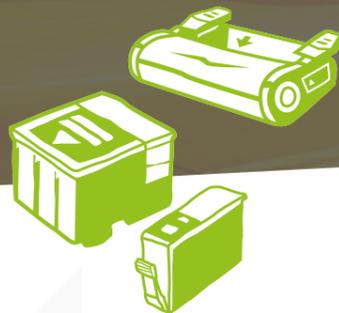
À compter du 15 août 2018

Une application des dispositions de la directive à TOUS les EEE.

Désormais tous les EEE entreront dans le champ d'application SAUF s'ils sont expressément exclus par la Directive.

Ce principe TOUS SAUF est appelé '« Open Scope ».

Afin d'accompagner les producteurs, Ecologic leur propose une solution de mise en conformité avec la réglementation DEEE qui comprend une inscription au registre de l'Ademe et un barème des éco-contributions calculé pour assurer la collecte et le recyclage des produits auprès des consommateurs ou des détenteurs finaux et des services opérationnels couvrant l'ensemble du territoire national sont disponibles auprès d'Ecologic.



Exemple des cartouches :

Dans le cadre de l'Open Scope, Ecologic a répondu au cahier des charges des pouvoirs publics pour la gestion de la filière cartouche intégré à présent au champ des DEEE.

Ce nouvel agrément obtenu par Ecologic répond aux besoins de mutualisation des charges administratives et opérationnelles qui pèsent sur les producteurs.

Focus sur l'éco-conception

Créer pour gérer des déchets issus des produits électriques et électroniques, Ecologic est situé entre les metteurs sur le marché qui produisent les équipements et les opérateurs de traitement qui les traitent et les recyclent en fin de vie.

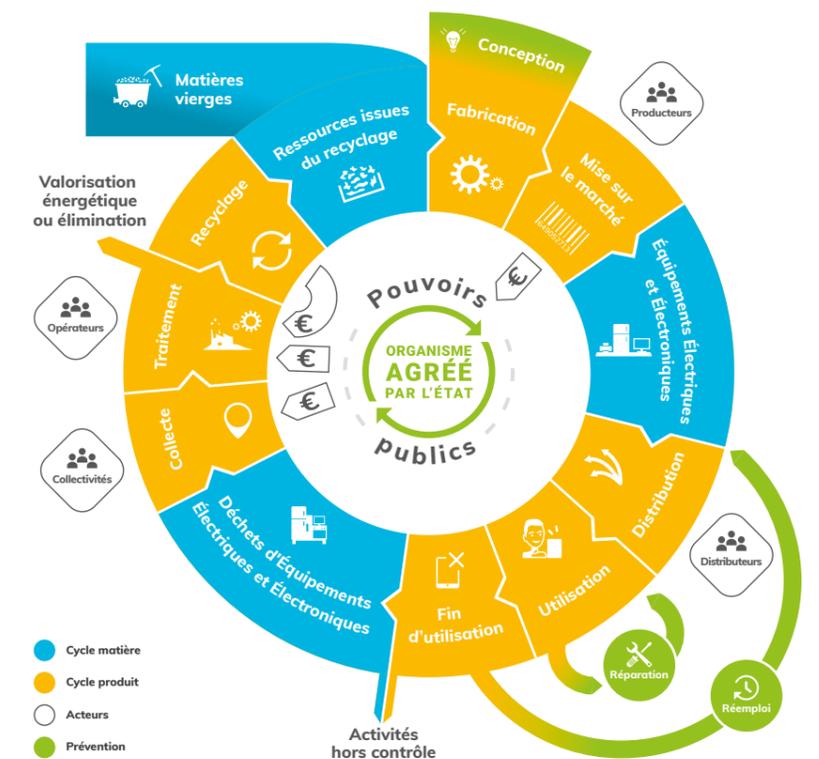
Autrement dit, de par sa position et ses missions, Ecologic fait naturellement le lien entre les univers de ceux qui utilisent la matière et de ceux qui la recyclent. Pour recycler la matière issue des DEEE, les opérateurs de traitement utilisent des procédés de broyage et de séparation électro-magnétiques, mécaniques et chimiques complexes.

La première et plus efficace action d'Ecologic en faveur de l'éco-conception des produits est donc de **rendre compte aux producteurs des procédés** utilisés pour les opérations de logistique et de traitement afin qu'ils puissent intégrer ces procédés de fin de vie dans leurs phases d'étude et de conception de nouveaux produits.

En collaboration avec la filière DEEE et l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers de Chambéry, Ecologic prend part à la rédaction et à la production d'un site internet complet sur les aspects réglementaires, scientifiques et techniques du recyclage en vue de l'éco-conception : eco3e.eu

En amont, Ecologic propose un barème éco-modulé par un système de bonus/malus pour inciter à prendre en compte des critères environnementaux dans la fabrication des produits. En 2018, une étude conjointe des éco-organismes avec les fédérations de producteurs et d'opérateurs a été menée sur la mise en place de l'éco-modulation pour les DEEE professionnels.

Ces critères de modulation sont liés à la réparabilité et au réemploi, à la dépollution, à la recyclabilité des équipements. Ils sont applicables à 11 types de produits et peuvent concerner aussi bien la



disponibilité des documentations techniques, que la standardisation des connectiques ou encore l'incorporation de matière recyclée. Avec le dimensionnement de la REP à l'échelle de l'économie circulaire, Ecologic s'intéresse également aux autres aspects de l'éco-conception dans les aspects à la fois du cycle de vie et ceux des usages (éco-conception des services, ...).



Témoignage : Catherine Martial, HP

HP est convaincu depuis de nombreuses années, qu'il est indispensable d'évoluer vers une économie circulaire et sobre en carbone. Seules les entreprises capables de se développer sans augmenter le recours aux matières premières pourront se développer dans un cadre où les ressources seront limitées, et elles devront également aider leurs clients à suivre la même voie.



Catherine Martial
Sustainability Manager France, HP



HP salue les politiques publiques et les initiatives intersectorielles ainsi que les normes qui permettent d'avancer de façon rationnelle et pro-active en matière d'économie circulaire.

Ainsi en 2018, HP s'est impliqué dans la stratégie européenne sur les plastiques et dans la feuille de route de l'économie circulaire française. Cette même année, HP, au Forum économique mondial à Davos, a rejoint la Plate-forme pour accélérer l'économie circulaire (PACE).

HP est membre de la Fondation Ellen MacArthur et a pris part à « L'Engagement mondial de la nouvelle économie des plastiques » qui vise à aborder la problématique des déchets plastiques à sa source.

De nombreuses réalisations ont été menées par HP dans une perspective d'économie circulaire :

Depuis près de 20 ans, HP a mis en œuvre une boucle fermée de recyclage de ses cartouches, réintégrant au sein de cartouches neuves du plastique issu de cartouches HP recyclées ainsi que du plastique issu d'autres déchets (ex : cintres et bouteilles d'eau). Jusqu'en 2018, c'est une quantité de **107 000 tonnes de plastique recyclé** en cumulé qui a été incorporée. Plus de 80% des cartouches d'encre HP d'origine contiennent entre 45 et 70% de contenu recyclé post-consommation, et 100% des cartouches de toner HP d'origine (bidons exclus) contiennent 5 à 45% de contenu recyclé post-consommation ou post-industrielle.

À Haiti, HP a pris part à un projet qui perdure, de collecte de bouteilles d'eau qui finiraient sans cela à la mer (Ocean-bound plastic), permettant depuis 2016 de recycler plus de 25 millions de bouteilles d'eau au sein des produits HP, cartouches, imprimantes notamment.

HP mesure également l'intensité matériau de ses produits et vise à la réduire, ainsi depuis 2016, pour les systèmes personnels, ce ratio (Tonnes/ Chiffres d'affaires) a diminué de 14%.

HP est devenu également un acteur important de l'impression 3D, production additive, avec ses modèles Multi-Jet Fusion, qui permettent de nouveaux usages performants et innovants par exemple en matière de productions de pièces détachées.

HP a communiqué dans son nouveau rapport développement durable 2018 son objectif en matière d'intégration de plastique recyclé. **D'ici 2025, HP veut utiliser 30% de plastique recyclé post-consommation** au sein de ses systèmes personnels et produits d'impression.

« Pour HP, la REP est un concept essentiel et important qui doit s'appliquer à tous les metteurs en marché. »

La question est de savoir si la responsabilité élargie du producteur (REP) va encourager, voire faciliter cette économie circulaire et quel sera le rôle des éco-organismes dans ce cadre.

Pour HP, la REP est un concept essentiel et important qui doit s'appliquer à tous les metteurs en marché. Pour autant, la REP en France, ne doit pas devenir

un obstacle à l'innovation. L'économie circulaire a un cadre européen voire international. Dans cette perspective d'innovation continue, l'éco-organisme doit avoir la souplesse nécessaire pour accompagner le producteur dans sa démarche en France, voire ailleurs.

Il devra permettre des expérimentations qui serviront des approches innovantes et utiles au plus grand nombre tout en aidant le producteur à se différencier.



Recyclage des cartouches HP dans le processus en boucle fermée



Consommation et collecte

Avec en ligne de mire l'augmentation significative en 2019 du taux de retour à 65 % fixé par la réglementation, l'identification des gisements de DEEE hors filière et les solutions de collecte associées sont des sujets de préoccupation majeurs pour Ecologic.



8 285 points de collecte



1 388 déchèteries

7 039 points en distribution



167 211 tonnes de déchets collectés



150 011 tonnes de DEEE ménagers

17 200 tonnes de DEEE professionnels

Ecologic se met en ordre de bataille pour parvenir à répondre à ces objectifs, conscient du challenge que cela représente.

Il mobilise en son sein une équipe renforcée qui a pour vocation à la fois d'animer l'ensemble du réseau de points de collecte, de déterminer les gisements potentiels à exploiter et de développer les moyens de collecte idoines pour les capter.

Développer de nouveaux réseaux de collecte

En 2017, un premier travail a été mené avec les gestionnaires de déchets, acteurs historiques du recyclage, pour les amener dans la filière dans le cadre de la loi de transition énergétique. Ce travail a permis de tracer et de comptabiliser plusieurs milliers de tonnes de DEEE.

Ce dispositif orienté vers des professionnels détenteurs de déchets, a été complété par des tests de collecte mutualisée sur les zones d'activité des territoires Zéro Déchet Zéro Gaspillage de la région Pays de la Loire qui ont rencontré des résultats probants tant du point de vue de la collecte que de la sensibilisation générale des entreprises. Ces collectes mutualisées interentreprises ont été déployées plus largement en 2018.

Sur la base des résultats de ces travaux exploratoires, Ecologic organise en 2018 et 2019 le développement de son travail selon trois axes :

- 1 Il s'agit pour Ecologic de pérenniser les tonnages existants.** Cela passe par un travail de terrain d'encadrement et de formation du personnel de déchèteries et de recrutement de gestionnaires de déchets. Cela passe par un travail d'animation des points de collecte en magasins auprès des consommateurs et mais surtout directement envers des enseignes de distribution pour les aider à progresser sur la collecte des DEEE. Cela passe également par la mise en sécurité des points de collecte pour éviter les pillages qui ont tendance à augmenter à chaque variation à la hausse du prix des matières premières.
- 2 Ecologic investigate pour identifier les fuites à l'export de DEEE** qui affaiblissent les performances de la filière et surtout qui engendre des catastrophes environnementales et sanitaires dans des pays en développement. Après analyse de ces mécanismes d'export, Ecologic répondra par la création de solutions concrètes à même de satisfaire les enjeux et les problématiques liés à la gestion des DEEE.
- 3 Ecologic mise sur l'innovation pour optimiser les collectes** auprès des citoyens mais aussi des entreprises et de leurs salariés. Ecologic a identifié l'apport en entreprises comme étant un levier à fort potentiel pour la collecte des DEEE des salariés. A ce titre, **Ecologic déploie des bornes baptisées ELECTRIBOX**, spécialement designées pour les plus petits déchets électriques.



Ecologic sollicite également les start ups de la GreenTech Verte du ministère de la Transition écologique et solidaire pour tester ou développer de nouveaux modes de collecte et agir sur la prévention des déchets.



Témoignage : Eric Buffo, SMICVAL

Le SMICVAL est une structure intercommunale qui couvre 210 000 habitants, 138 communes au Nord-Est de la Gironde et qui a pour compétence la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés, notamment des 1 868 tonnes de DEEE collectés (soit 9,5 kg/hab) en 2018.



Eric Buffo
Directeur Développement



Bonjour Mr Buffo. Quels sont vos missions et objectifs ?

Bonjour. Nous assurons aux usagers le service pour la collecte et le traitement de leurs déchets à travers un réseau de pôles recyclage (déchèteries) et un service de porte à porte pour la collecte des ordures ménagères, les déchets recyclables et également les bio-déchets auprès de 50 000 habitants auxquels nous remettons des sacs bio-dégradables pour y déposer les déchets organiques qui sont compostés sur notre plateforme de compostage.

Aujourd'hui, notre objectif est bien entendu de **s'inscrire dans une démarche d'économie circulaire et de s'engager à réduire drastiquement la quantité de déchets du territoire** en le faisant basculer vers une démarche Zéro Déchet Zéro Gaspillage.

Une économie circulaire ? Quels enjeux et quelles opportunités avez-vous identifiés ?

On pense que notre système est à bout de souffle. Les quantités de déchets après avoir baissées, ré-augmentent, on piétine un peu sur le recyclage donc il faut s'engager résolument vers un changement de comportement de la part de tous ; des communes, des entreprises, des usagers vers une réduction drastique de la quantité de déchets. C'est la nouvelle orientation marquée du Syndicat et donc cela va nous amener dans les mois et les années à venir à nous réinterroger sur la réorganisation de la collecte des déchets, et sur la fiscalité, notamment.

La transition vers l'économie circulaire pour le SMICVAL a pris deux directions complémentaires :

1 La première est économique par la création d'une association de développement économique qui s'appelle Nouvel'R, une initiative du Syndicat qui mobilise aussi d'autres acteurs du territoire, plusieurs collectivités, des inter-communalités, des entreprises et des associations et qui a pour but de créer les conditions d'implantations sur notre territoire de start-ups qui travaillent sur le mieux produire, le mieux consommer ou la meilleure valorisation des déchets.



2 Et également, l'économie circulaire par le biais du changement des comportements. La mobilisation du territoire vers le changement du comportement c'est une décision qui date de quelques mois et débouche déjà sur une nouvelle stratégie qui vient d'être prise par les élus du SMICVAL. On est dans une nouvelle orientation du SMICVAL en créant les conditions pour changer les comportements.

En effet, face à l'augmentation des tonnages, face à des résultats de recyclage qui sont en deçà des objectifs qui sont fixés, la réponse ne sera pas apportée par la technique (c'est à dire par des camions, par des bacs...), **la réponse sera apportée par des changements de comportement**. Il est possible que l'économie circulaire nous conduise vers un nouveau projet de société fondé sur des liens sociaux renforcés, qui nous amènerait à vivre différemment pour produire moins de déchets.

Comment travaillez-vous avec Ecologic aujourd'hui ?
Qu'attendez-vous en termes d'accompagnement et de développement ?

Nous travaillons avec Ecologic depuis sa création, bien entendu nous souhaitons qu'il continue de nous accompagner opérationnellement pour la collecte et la valorisation des DEEE et aussi qu'il soit un des acteurs du changement vers une économie circulaire.

Sur ces deux aspects, nous sommes tout à fait satisfait de notre relation avec Ecologic. Par exemple, on a initié une concertation pour créer un nouveau SMICVAL Market. On a intégré Ecologic dans la réflexion pour imaginer de nouveaux services, une présence de votre éco-organisme dans cet espace qui aille un peu au-delà de la collecte avec un aspect plus pédagogique.

Le concept SMICVAL Market créé il y a deux ans à Vayres est un supermarché de ressources qui aide au changement de comportement, qui montre à l'habitant quand il apporte en déchèteries des équipements ce ne sont pas des déchets mais ce sont des ressources. C'est un lieu où l'on remet en rayon ce dont on n'a plus l'usage et on peut reprendre gratuitement ce dont on a besoin. Ce qui ne peut pas être réutilisé sera recyclé. Les résultats sont spectaculaires, on est à moins 60% de déchets enfouis. Un second SMICVAL Market est en projection sur Libourne et on a associé et **on continuera d'associer Ecologic dans cette concertation pour qu'il apporte son expertise et accompagne le changement de comportement des usagers quand ils arrivent sur un site comme un SMICVAL Market.**

Nous souhaitons qu'Ecologic continue à contribuer aux démarches de réduction de quantités de déchets, de toxicité des déchets et qu'il puisse faciliter le sourcing des DEEE notamment en vue du réemploi.

En effet, le Syndicat veut encourager l'implantation sur son territoire des associations, des entreprises qui vont travailler, à réparer, à démanteler, et in fine à réemployer.

L'un de nos arguments, pour les porteurs de projets c'est de pouvoir accéder à la ressource en circuit court donc en facilitant la distribution de ce que l'on peut appeler non plus des DEEE mais des REEE (Ressources d'Equipements Electriques et Electroniques), Ecologic nous permettra de couronner de succès notre volonté. En résumé, aujourd'hui et demain, **la meilleure façon de nous accompagner, c'est de contribuer à la pédagogie et à la sensibilisation des citoyens, de sécuriser les gisements de DEEE sur nos sites, et de travailler à transformer les déchets en ressources.**



La sécurisation des déchèteries, un axe clef pour pérenniser la collecte des DEEE

Gérer par les collectivités locales, les déchèteries forment un réseau efficace d'apport et de collecte des déchets. Certains d'entre eux, comme les DEEE, possèdent un fort potentiel économique et de ce fait, suscitent des convoitises.

En cas de pillage, les pertes sont considérables car en plus de la fuite des tonnages de déchets à valoriser, la réhabilitation du site pillé nécessite de nombreuses heures de travail par les agents.

Caméras, gardiennage, appareils de contrôle des véhicules, clôtures électrifiées... Les collectivités se mobilisent pour sécuriser leurs points de collecte. Ecologic met à leur disposition des moyens matériels et financiers pour les aider dans cette mission.

Ecologic intervient également pour organiser le partage des bonnes pratiques entre collectivités. En 2018 :

🔄 17 sites vitrines ont été récompensés par la filière DEEE pour leurs actions en faveur de la lutte contre les pillages. Elles se sont vu remettre un prix en présence de la presse, des pouvoirs publics et des collectivités voisines pour faire connaître leurs dispositifs ;

🔄 Une newsletter dédiée à la sécurité des points de collecte est diffusée régulièrement auprès des collectivités pour mettre en avant des initiatives locales. **En voici un extrait ci-contre.**



Retour d'expérience de la Communauté de Commune de Lacq Orthez située dans le département des Pyrénées Atlantiques (64) et regroupant 61 communes pour 53 000 habitants, Cette collectivité gère six déchèteries sur son territoire, sur les communes Mourenx, Lagor, Orthez, Ramous, Monein et Arthez de Béarn.

Contexte :

Dès leur ouverture, les déchèteries de Monein, Ramous, Orthez, Lagor et Arthez de Béarn ont été continuellement pillées et vandalisées durant les horaires de fermeture. Seule la déchèterie de Mourenx était épargnée car elle était sous vidéo protection.

Ces pillages réguliers engendraient à chaque fois une surcharge de travail et du stress pour les gardiens :

Les espaces dédiés à l'accueil des usagers et les zones de stockage des déchets étaient sans cesse dégradés, sans compter la perte de matière due au vol. A chaque reprise de travail, les gardiens étaient dans l'obligation de ranger, nettoyer et réparer les dégâts pour pouvoir permettre une activité normale. La récurrence du phénomène et ses conséquences néfastes sur les conditions de travail des gardiens ainsi que sur la performance des points d'apport ont poussé la collectivité à réagir. Dans un premier temps, **elle a opté pour le recours aux services d'un maître-chien**, hors des horaires

Le coût et le retour sur investissement :

Le coût de la mise en place de ce système est d'environ 5 000 € TTC et les frais de fonctionnement annuel sont de 900 € TTC par déchèterie (télé-surveillance et maintenance). Le retour sur Investissement a été réalisé dans les deux ans après la mise en place. Le dispositif a permis à la collectivité d'augmenter significativement ses tonnages de DEEE et de ferraille et de réduire considérablement les coûts liés à la réparation des dégradations.

d'ouverture des déchèteries afin de dissuader les éventuelles tentatives d'intrusion. Cette première option n'a pas eu l'effet escompté car les vandales connaissaient son lieu d'habitation et savaient quand il venait sur les déchèteries.

Suite à ce constat et vu les bons résultats obtenus en parallèle sur le site de Mourenx, les élus ont demandé la **mise en place de la vidéo surveillance et de détecteurs de présence** sur le site d'Orthez en priorité, puis sur l'ensemble du parc de déchèteries géré par la collectivité.

Les élus ont également **mobilisé les forces de l'ordre** en les associant aux groupes de travail sur la sûreté/sécurité liée aux déchèteries. L'adhésion des forces de l'ordre (qui souhaitaient réduire le nombre de plaintes liées aux déchèteries) a été cruciale lors de la mise en place du dispositif et pour sa réussite.

Le recours à la vidéo protection seule, ne peut avoir d'effet sans leur capacité d'action.



Traitement et contrôle

Ecologic collecte des DEEE en vue de leur traitement : c'est-à-dire leur dépollution puis leur valorisation. Ces deux étapes qui font l'objet d'un suivi rigoureux caractérisent l'action d'Ecologic en tant qu'éco-organisme, dictée par la préservation de l'environnement et l'intérêt général.

Pour Ecologic, il s'agit en premier lieu d'éliminer les pollutions liées à la mauvaise gestion des déchets puis de donner une nouvelle vie aux matières premières, ce qui limite le gaspillage et les impacts environnementaux considérables de l'extraction minière.

À l'heure de l'économie circulaire et de la multiplication des produits électriques et électroniques, le traitement optimisé des DEEE fait face à des problématiques complexes.

Par exemple, comment tendre vers 100 % de plastiques recyclés alors que les additifs (nécessaires pour un usage optimisé et sécurisé des équipements) gênent considérablement le recyclage des points de vue technique et économique ?

Comment recycler des métaux critiques présents en grand nombre mais à l'état de trace dans les équipements électriques alors que la matière vierge est encore très attractive économiquement et que la stabilité technologique des produits n'est pas

garantie. On le comprend bien : la miniaturisation et la complexification des équipements à recycler engendre de fait des difficultés pour le traitement. Pour répondre à ces challenges, **Ecologic sélectionne des opérateurs de traitement pour une période de trois ans et leur confie des volumes constants de DEEE.** Ils garantissent une activité continue pour les opérateurs qui les aide à investir dans leur outil industriel.

De son côté, **Ecologic œuvre avec les opérateurs et les pouvoirs publiques mais aussi les producteurs pour améliorer le recyclage.** C'est à dire améliorer la recyclabilité des produits et la qualité de la matière recyclée en vue de son utilisation par les producteurs.

S'agissant de l'efficacité de la filière, **Ecologic finance une thèse avec l'Ademe, l'ENSAM et le CNRS.** Elle a pour but de définir des indicateurs de performance des filières REP en s'appuyant sur le cas des DEEE, pour ce qui concerne la performance environnementale économique et sociale. Cette thèse fait l'objet d'un crédit impôt recherche.



123 sites de traitement partenaires



106 prestataires DEEE ménagers
55 prestataires DEEE pro



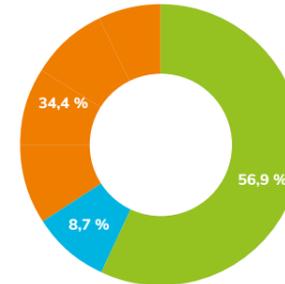
162 921 tonnes de déchets traitées



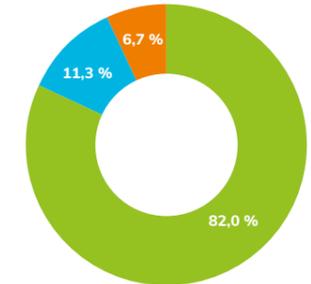
8 % sont traitées par un acteur de l'ESS
76,2 % sont recyclées et réutilisées
9,5 % sont valorisées

DEEE ménagers traités par Ecologic

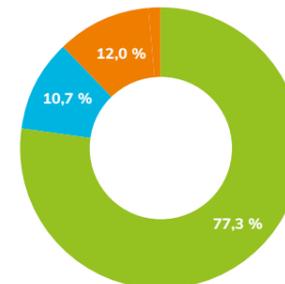
Taux de valorisation des écrans



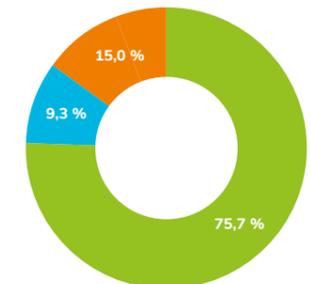
Taux de valorisation des GEM Froid



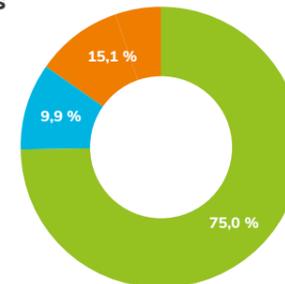
Taux de valorisation des GEM Hors-Froid



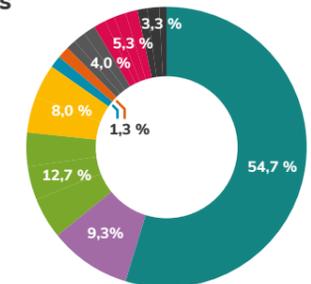
Taux de valorisation des PAM



Taux de valorisation global des DEEE ménagers



Bilan des matières recyclées pour les DEEE ménagers



Taux de valorisation :

- Recyclage et réutilisation
- Valorisation
- Élimination

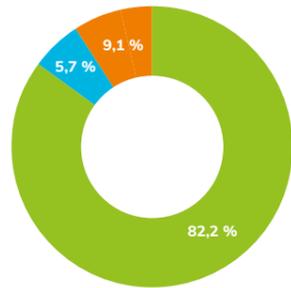
Bilan matière :

- Métaux ferreux
- Métaux non ferreux
- Plastique sans RFB
- Induit
- Cartes de circuits
- Câbles
- Résidu de broyage
- Fraction minérale
- Divers

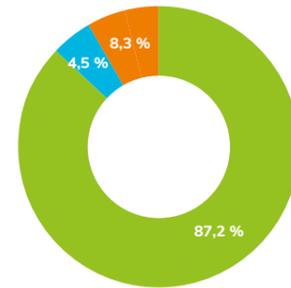


DEEE Pro traités par Ecologic

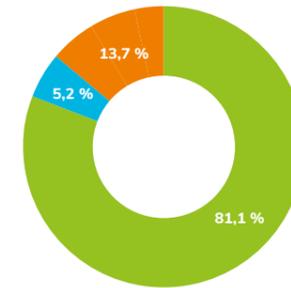
Taux de valorisation des Cat 1A



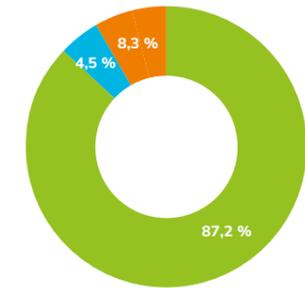
Taux de valorisation des Cat 1B



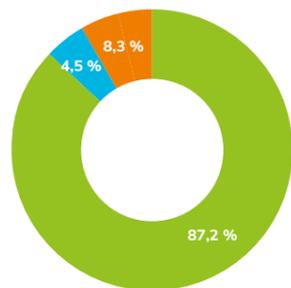
Taux de valorisation des Cat 4B



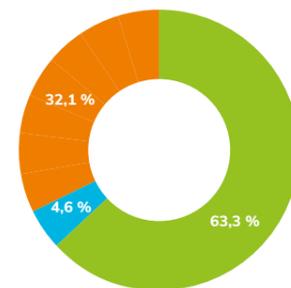
Taux de valorisation des Cat 6



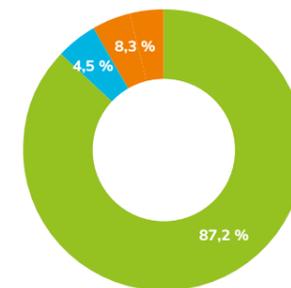
Taux de valorisation des Cat 2



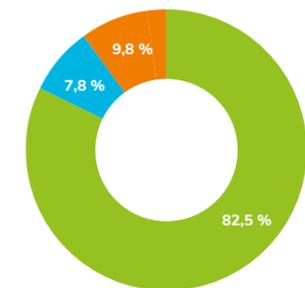
Taux de valorisation des Cat 3A



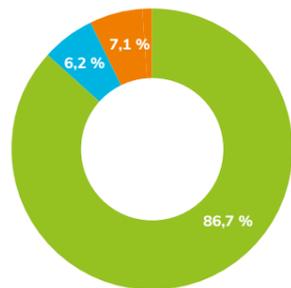
Taux de valorisation des Cat 10



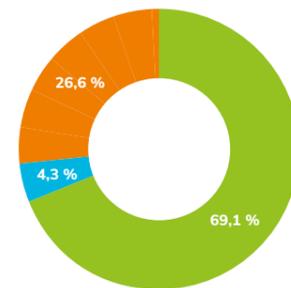
Taux de valorisation des Cat 14



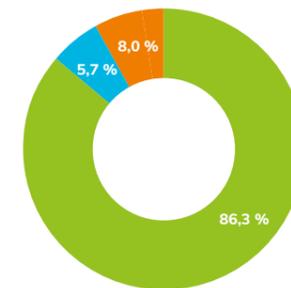
Taux de valorisation des Cat 3B



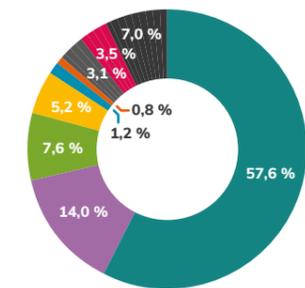
Taux de valorisation des Cat 4A



Taux de valorisation global des DEEE pro



Bilan des matières recyclées pour les DEEE Pro



Taux de valorisation :

- Recyclage et réutilisation
- Valorisation
- Élimination

Bilan matière :

- Métaux ferreux
- Métaux non ferreux
- Plastique sans RFB
- Induit
- Cartes de circuits
- Câbles
- Résidu de broyage
- Fraction minérale
- Divers



Témoignage : Claire Tournefier, Rejoué

Issue de l'économie sociale et solidaire, Rejoué se singularise par une approche innovante et entrepreneuriale des métiers du réemploi. Engagée et inclusive, elle joue naturellement un rôle actif dans la construction de l'économie circulaire poussée par Brune Poirson et le ministère de la Transition écologique et solidaire.



Claire Tournefier
Fondatrice et directrice du développement



Bonjour Mme Tournefier. Qui est Rejoué ?

Bonjour. Rejoué est une association spécialisée comme son nom l'indique, **dans la remise en état et le réemploi des jouets**. Par cette activité de réemploi et l'insertion professionnelle, Rejoué agit au niveau environnemental et social pour une consommation plus juste et moins génératrice de déchets et de gaspillage.

Pourquoi s'être positionné sur les jouets et quelle sont les particularités de ces produits qui peuvent freiner ou au contraire, favoriser leur réemploi ?

Le questionnement initial de Rejoué a été « **comment réduire le gisement des déchets issus des jouets générés chaque année** ». Ce gisement est estimé à plus de 100 000 tonnes/an par l'Ademe. Nous savions qu'il existait de vrais débouchés pour les jouets de seconde main mais que les solutions n'avaient pas encore été créées. Nous nous sommes donc lancés dans l'aventure Rejoué par conviction personnelle mais aussi et surtout pour combler ce manque.

Nous souhaitons démocratiser l'achat issu du réemploi et le rendre habituel et accessible. C'est pourquoi nous cherchons à nous établir au cœur des villes ou des lieux de consommation habituels pour toucher tous les publics. Rejoué répond également à des appels d'offre de marché publique pour fournir des crèches et des ludothèques et en parallèle nous avons ouvert des magasins pour les particuliers. **Le prérequis principal pour satisfaire la demande est d'être irréprochable sur la qualité et l'attractivité des produits réemployés.**

En effet, le jouet est un produit particulier car il est à destination des enfants. Il possède également une valeur affective forte pour celui qui en fait le don.



Nous prenons évidemment en compte ces aspects de qualité, de sécurité et de respect du donateur dans nos actions de remise en vente. Nos procédés de réemploi sont très encadrés et font l'objet de plusieurs étapes de validation afin de répondre à l'ensemble des critères de remise sur le marché. **Si le produit ne répond pas aux normes, il est mis hors circuit et confié au recyclage.** Pour les jouets électriques, il est pris en charge par Ecologic.

Tous les types de jouets peuvent être réemployés ?

Tout peut être réemployé. Le réemploi d'un produit dépend généralement de la qualité initiale du produit et de son usage. Les loisirs créatifs comme les pâtes à modeler, les kits scientifiques sont directement exclus du réemploi car les matériaux utilisés vieillissent mal dans le temps et peuvent représenter un danger. **Les jouets premier âge, les jouets électriques, et les jeux de société présentent un fort potentiel de réemploi** sous réserve que leur remise en état soit facilitée par l'accès à leur mode de fabrication, de composition et que celle-ci soit financée à sa juste valeur.

Quels sont vos perspectives de développement ?

La Feuille de Route de l'Economie Circulaire et l'**idée d'une REP appliquée aux jouets** constituent des opportunités formidables pour Rejoué. Notre volonté est de co-construire une filière avec les producteurs et les éco-organismes. Nous pouvons donner de bons retours d'information sur le réemploi des jouets afin d'aider les producteurs à mieux les concevoir dans une optique de réemploi, de réparation et de préparation au recyclage matière. Une part de l'éco-contribution générée par cette REP pourrait d'ailleurs permettre de développer une filière pérenne de réemploi intégrée et complémentaire du recyclage.

Peut-on retrouver Rejoué hors de Paris et de sa région ?

Rejoué continue sa croissance en Ile-de-France et accompagne des porteurs de projets similaires à Landernau, Nantes, Lyon, Lille. À terme, nous avons l'ambition de **devenir un réseau national de réemploi spécialisé et intégré à cette filière responsable en construction.**



Contrôles et audits

Les audits qui concernent aussi bien le respect de la réglementation environnementale, les outils de management des prestataires, que la santé et la sécurité sur les postes de travail ou le respect des procédures Ecologic assurent la pérennité de la filière.

La traçabilité complète des flux permet de suivre les traitements jusqu'aux fractions finales. Les audits permettent de garantir les conformités réglementaires et contractuelles de nos opérations.

Ecologic réalise des audits de trois types :

-  audits de processus,
-  audits de caractérisation,
-  audits d'échantillonnage.

Ils définissent un champ d'opération équitable pour les prestataires et offrent les garanties attendues par les pouvoirs publics pour les consommateurs.

Les audits permettent de faire des propositions pour renforcer l'efficacité de l'opérateur.

Le processus défini par Ecologic assure une traçabilité complète permettant de suivre les points de collecte, les flux, de la collecte jusqu'au traitement, et les fractions finales. Les différents types d'audits s'attachent à assurer de cette conformité.

Ils sont pleinement intégrés dans le système de management de la qualité et de l'environnement.

147 audits menés sur les sites de regroupement ou de traitement de DEEE

Les audits permettent de faire des propositions pour renforcer l'efficacité de l'opérateur.

Substances réglementées sécurisées en 2018



19 008,2 Tonnes de substances réglementées sécurisées en 2018

Polluants (total)	Tonnes
Agent gonflant (phase 2)	95,8
Amiante	22,6
Câbles	2 397,5
Cartes de circuits	2 361,1
Cartouches toners	747,6
Condensateurs	165,9
Ecrans plats	283,4
Fibres céramiques	86,7
Gaz réfrigérant (phase 1)	50,3
Huiles circuit frigorifique	94,7
Lampes à décharge	58,0
Mercurie	23,4
Piles et accumulateurs	429,0
Plastique RFB	4 704,7
Substance radioactive	0,1
Tube cathodique (avec canon à électrons)	7 487,4
Total	19 008,2



Ecologic un laboratoire d'idée et d'action

Les objectifs croissants et les attentes élevées placés dans les filières REP, alliés aux enjeux émergents liés à l'économie circulaire amènent Ecologic à être en recherche et en développement permanent de solutions pour la prévention, la collecte et le recyclage des DEEE. Ecologic a identifié plusieurs axes de travail :



La sécurisation des polluants et l'amélioration du recyclage :

Les évolutions des technologies et des réglementations inhérentes à la dangerosité des produits obligent Ecologic à une grande faculté d'adaptation pour anticiper les points de vigilance et proposer des solutions alternatives le cas échéant. Pour stabiliser la filière, **Ecologic travaille à définir des indicateurs caractérisant les gisements de DEEE et le traitement le mieux adapté.**

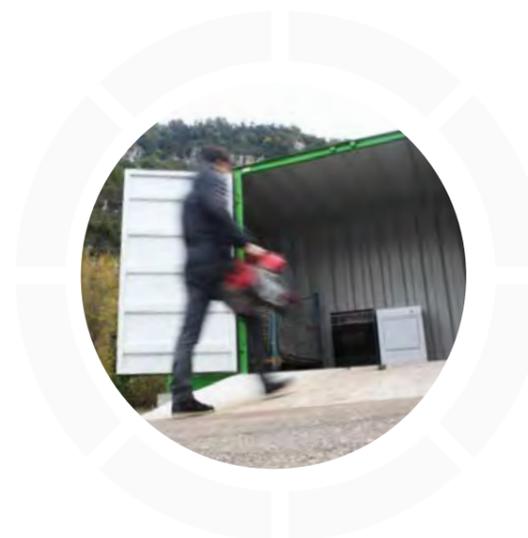
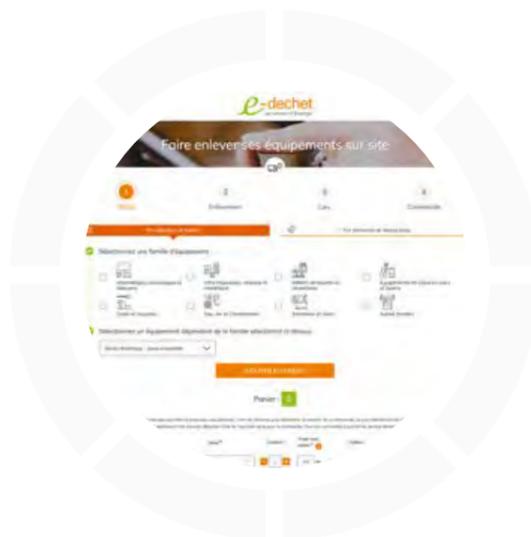
Il travaille également avec les acteurs industriels à expérimenter d'autres sortes de recyclage comme le recyclage chimique et à éprouver leur réel potentiel économique et environnemental.

En 2018, les travaux sur la gestion et le traitement des plastiques ont continué : contrôle des centres de tri des plastiques, évaluation de la dangerosité des plastiques bromés et analyse de la présence de brome dans les GEM.

Pérennisation et recherche de gisements :

La collecte des DEEE constitue le nerf de la guerre. Pour la filière soit pérenne, elle doit capter les gisements de déchets existants. Au fil des années, la part des gisements hors filière s'est réduite ainsi cette part restante est plus diffuse et donc plus difficile à capter. Pour faciliter ce captage, Ecologic mise sur le développement de la collecte en et auprès des entreprises.

En 2018, Ecologic a lancé une nouvelle version de sa déchèterie en ligne e-dechet.com avec des ambitions renforcées. Il a redéployé son offre de service en entreprises pour capter les DEEE des salariés et offre ainsi un réseau complémentaire à celui des distributeurs et des collectivités locales.



Valorisation du geste de recyclage :

La filière DEEE demande aux citoyens et aux entreprises un geste désintéressé de tri ou d'apport en vue du recyclage de leurs déchets. **Elle fait donc appel à leur responsabilité tout en leur offrant un réseau de collecte adapté à leurs caractéristiques, lieu de vie, aménagement du territoire, ... et à leur sensibilité sociale ou environnementale.**

L'ensemble de ces points ont évolué avec la réglementation ou l'essor de l'économie circulaire. À présent, la réparation ou le réemploi sont des préoccupations fortes pour les citoyens comme pour les entreprises et Ecologic intègre ces composantes à son offre de service.

« À présent, la réparation ou le réemploi sont des préoccupations fortes pour les citoyens comme pour les entreprises et Ecologic intègre ces composantes à son offre de service. »



Les collectes de proximité



192 collectes de proximité



81 tonnes collectées

↳ 15% des flux collectés ont été réemployés



502 100 foyers touchés par le boîtage

11 646 apporteurs

Témoignage : Alice Abbat, Le Repaire

Les habitants des grandes agglomérations pâtissent du fait de la densité urbaine, d'un accès rendu difficile au réseau traditionnel de collecte des DEEE, notamment pour ce qui concerne les gros appareils électroménagers et les écrans.

En 2018, Ecologic s'est associé avec un atelier de réparation lors de ces opérations de proximité pour sensibiliser les citoyens à la prévention des déchets : **Le Repaire**.

Pour toucher la population urbaine et capter leur DEEE, **Ecologic organise chaque week-end en partenariat avec les communes et les collectivités locales des collectes ponctuelles, dites de proximité**, sur les principaux lieux de vie.

Informés en amont, les habitants viennent y déposer leurs DEEE pour qu'ils soient recyclés.

Quand c'est possible, Ecologic s'accompagne d'un prestataire de l'ESS qui favorisera le réemploi des équipements collectés.



L'association Le Repaire est née de la collaboration entre Fleur Moreau, jeune éco-designer, d'Alice Abbat, jeune diplômée en environnement et développement durable et Laurent Le Guyader, artisan électronicien.



Alice Abbat
co-fondatrice



Bonjour Mme Abbat. Quels sont les missions et objectifs de l'association ?



Bonjour. Notre association a pour but de **prévenir l'apparition des déchets d'équipements électriques et électroniques**, d'allonger la durée de vie des appareils, de lutter contre l'obsolescence programmée et de se réappropriier les objets du quotidien.





Comment travaillez-vous avec Ecologic ? Qu'attendez-vous d'un éco-organisme, tant en termes d'accompagnement que de développement ?

Ecologic a été un des premiers organismes à nous faire confiance. Nous proposons notre expertise réparation sur certains événements de collecte de proximité. Notre partenariat est extrêmement vertueux car il permet de regrouper en un seul lieu la réparation et la collecte.

Les habitants viennent avec leurs appareils cassés, nos animateurs les accueillent sur le stand, nos réparateurs établissent un diagnostic en 5 minutes. Si l'objet est réparable sans pièce de rechange : notre réparateur le répare en environ 20 minutes.

Si l'objet est réparable mais nécessite l'achat d'une pièce de rechange que l'on ne possède pas en stock, le citoyen est invité à acheter la pièce et à revenir à l'atelier suivant.

Si l'objet n'est pas réparable, il est déposé dans les bacs et confié à Ecologic pour le recyclage.

Nous attendons d'un éco-organisme de nous accompagner afin de rendre la réparation plus accessible géographiquement et économiquement.

Nous espérons notamment pouvoir développer notre partenariat avec Ecologic à plus grande échelle.

Nos objectifs sont triples :

- 1 **SENSIBILISER** à l'impact des DEEE sur l'environnement.
- 2 **PRÉVENIR** l'apparition des déchets en prolongeant la durée de vie des produits via des conseils et des bonnes pratiques.
- 3 **RÉPARER** afin d'éviter de jeter et de racheter des produits neufs.

Comment voyez-vous le développement de votre activité dans le cadre de la transition vers une économie circulaire ? Quels enjeux et quelles opportunités avez-vous identifiés ?



La transition vers une économie circulaire est inévitable et a d'ores et déjà été amorcée. Face à la nécessité de lutter contre l'épuisement des ressources, le réemploi et la réparation doivent continuer de se développer.

Notre activité aujourd'hui **consiste à pallier au manque de service de réparation pour les petits appareils électriques et électroniques** dû à une absence d'équation économique pour ce type d'activité.

Les fabricants doivent concevoir des appareils plus facilement réparables et plus durables et garantir que les pièces détachées soient disponibles plus longtemps afin que la réparation redevienne la norme. Le développement de notre activité se fera dans l'ouverture d'ateliers solidaires et de partenariats avec des entreprises.

« Notre partenariat est extrêmement vertueux car il permet de regrouper en un seul lieu la réparation et la collecte. »



Témoignage : Jean-Luc Dubois, Arkema

Ecologic s'est engagé dans le projet MMAtwo qui vise à améliorer le recyclage du PMMA en Europe. Rencontre avec le Jean-Luc DUBOIS, Directeur Scientifique d'ARKEMA et coordonnateur du projet.



Jean-Luc DUBOIS
Directeur Scientifique
Coordonnateur du projet MMAtwo



Bonjour Mr Dubois. Qui est Arkema ? Quelles sont ses activités ?

Bonjour. Arkema est un Designer de matériaux et de solutions innovantes, **Arkema modèle la matière et accélère la performance de ses clients pour créer de nouveaux usages dans l'allègement et le design des matériaux**, les produits bio-sourcés, les énergies nouvelles, la gestion de l'eau, les solutions pour l'électronique et la performance et l'isolation de l'habitat.

Pouvez-vous nous résumer le projet MMAtwo dans lequel vous êtes impliqué avec Ecologic ?

Le projet Européen **MMAtwo (pour MéthAcrylate de Méthyle de seconde génération)** a pour objectif de valider une technologie de recyclage par dépolymérisation du PMMA en son monomère le MéthAcrylate de Méthyle. Lors de la constitution du consortium, en vue de répondre à un appel à projet Européen H2020, nous avons cherché à fédérer des acteurs de toute la chaîne de valeur du PMMA.

Ainsi le projet inclut des acteurs de la production de PMMA qui disposent de chutes de fabrications comme Arkema et DeltaGlass, mais aussi des acteurs de la collecte comme Comet Traitement, Heathland et Ecologic.

Le rôle d'Ecologic est aussi de servir d'interface avec les autres éco-organismes français et européens, afin d'identifier les sources de PMMA en fin de vie, mais aussi de faire connaître notre action.

Le prétraitement du PMMA est couvert par Heathland et Comet Traitement ; la technologie de dépolymérisation est apportée par Japan Steel Works Europe et le procédé est accompagné par Heathland, Arkema et l'Université de Gand ; la purification du monomère est travaillée

par Speichim, Arkema et le CERTECH ; la validation du monomère recyclé sera faite par DeltaGlass et par Arkema. D'autre part, la valorisation des fibres de verres, présentes comme renforts dans quelques applications du PMMA, sera faite par AKG.

En accompagnement de ces travaux, CERTECH structurera des méthodes de classifications des différents grades/différentes qualités de PMMA entrant dans le circuit de recyclage, Quantis réalisera l'analyse de cycle de vie, et PDC prendra le recul nécessaire pour l'intégration des différentes étapes. Finalement Ayming, Heathland et Arkema organisent et animent le projet.

Pourquoi se préoccuper du recyclage du PMMA ? Dans les grandes lignes, quel est son process de recyclage ?

Le PMMA est reconnu pour ses qualités optiques. Il fait partie d'un groupe de polymères qui ont certes étaient produits en beaucoup plus petites quantités que les polyoléfines, mais qui ont aussi consommé beaucoup d'énergie pour être fabriqués.

Ils ont donc un impact en termes de consommation de ressources qui est plus important que pour les PE ou PP. Dans ce groupe on retrouve par exemple le polycarbonate, mais aussi le polyamide 6 et le polyamide 6.6.

Ce sont donc des polymères qui justifient encore plus d'être recyclés, d'autant plus dans le cas du PMMA que le procédé de recyclage thermique permet de revenir au monomère avec un très bon rendement. Le retour au monomère permet alors de purifier à nouveau la matière première et de reconsidérer des applications à haute valeur ajoutée.



Que pensez-vous de l'efficacité du recyclage chimique ? Pensez-vous que le recyclage chimique va se généraliser à tous les polymères ? Sous quelles conditions est-il rentable ? Quel est l'état des réflexions des groupes chimistes à ces sujets ?



Le recyclage des polymères par dépolymérisation est déjà pratiqué dans le cas du PMMA, mais ne concerne presque qu'exclusivement des chutes de fabrication encore bien identifiées. Le challenge est d'intégrer davantage de produits en fin de vie, avec les contaminations que ça implique, et pour cela de revoir la technologie de dépolymérisation afin de garantir une qualité optimale et une génération de déchets minimale.

La dépolymérisation du Polyamide-6 est déjà pratiquée à l'échelle industrielle, notamment par la société Aquafil. La valorisation du PET par dépolymérisation connaît un regain d'intérêt et est déjà pratiquée industriellement par quelques sociétés. La dépolymérisation des polymères techniques ou de spécialité rencontre comme première difficulté un souci de collecte. Comme ils ont été produits en plus faible quantité que les polyoléfines, on en retrouve aussi beaucoup moins en fin de vie.

Pour le PMMA, la production Européenne est, pour faire simple, de l'ordre de 1 kg/habitant/an, ce qui revient aussi à rechercher une pièce de 2 € dans une année de déchets par personne. Il est donc essentiel pour ces polymères à haute valeur ajoutée de développer les connaissances des parties prenantes, et de faciliter la collecte et le tri.

Ces polymères plus techniques que les polyoléfines ont aussi nécessité plus d'énergie pour être fabriqués la première fois, et l'essentiel de cette consommation énergétique est dans la synthèse du monomère.

On a donc plus de flexibilité (plus d'énergie) pour le recyclage par dépolymérisation que dans le cas des polyoléfines. Dans le projet MMAtwo, nous avons estimé qu'il serait possible d'avoir **une réduction de 70 % de la consommation énergétique pour la production du monomère de seconde génération**. Une réduction significative de l'utilisation d'eau est aussi attendue. La dépolymérisation du PMMA en Méthacrylate de méthyle, sur certain grade de PMMA, est déjà une réalité industrielle. Il reste en Europe deux opérateurs, et plusieurs opérateurs en Asie.

Est-ce que l'objectif fixé par le gouvernement de « tendre vers 100 % des plastiques recyclés pour 2025 » est réellement atteignable ?



L'une des difficultés résidera dans la collecte et le tri. Sur des polymères qui ont des applications dans la construction ou l'automobile, c'est-à-dire avec des durées de vie applicatives qui se comptent en dizaines d'années, ce qui arrive dans les filières de valorisation est ce qui a été produit il y a plusieurs décennies. Ce qui complique la valorisation c'est le mélange de polymères, et donc l'éco-conception des produits. **On commence seulement à aborder le sujet du design pour le recyclage.**

La déconstruction facilitée des produits sera nécessaire pour aller vers cet objectif de 100 %. On doit aussi privilégier des pièces massives et mono-matériau, pour éviter des coûts de déconstruction prohibitifs. **Souvent une petite économie à la conception, pénalise la valorisation matière en fin de vie.**



Témoignage : Rachel Horta, doctorante aux Arts et Métiers ParisTech



Rachel Horta

Doctorante aux Arts et Métiers ParisTech au laboratoire I2M à Bordeaux

Bonjour Mme Horta. Quel est votre sujet de thèse ?



Bonjour. Je suis doctorante aux Arts et Métiers ParisTech au laboratoire I2M à Bordeaux. La thèse est cofinancée par l'ADEME et Ecologic, et a démarré en novembre 2016.

Mon sujet de thèse **vise à développer des indicateurs pour le pilotage de la filière de DEEE afin d'améliorer la visibilité sur sa performance**, proposer des pistes pour réduire ses impacts négatifs et optimiser la circularité des matériaux et produits. Les nouveaux indicateurs visent à suivre l'évolution au-delà des exigences de la Directive DEEE, et incluent donc d'autres dimensions d'analyse : environnementale, économique et sociétale.

En quoi le mode de travail entre un laboratoire de recherche et un éco-organisme est intéressant pour vous et quel est l'impact sur votre travail ?



La possibilité de réaliser une thèse en partenariat avec un éco-organisme et l'ADEME permet de mieux comprendre les enjeux de la filière DEEE. Comme la thèse envisage de proposer de nouveaux indicateurs pour le pilotage de la filière, **l'échange avec ces acteurs est essentiel pour assurer une proposition qui prend en compte la réalité du terrain.**

Quelles opportunités ou au contraire quels freins avez-vous pu identifier pour le développement de la filière DEEE ?



Les acteurs des filières de traitement de déchets ont un rôle clé dans le développement de l'économie circulaire, **en optimisant le gisement des déchets arrivant en fin de vie vers des options de traitement qui prolongent le cycle de vie des produits (réutilisation) et des matières (recyclage).**

Il faut avoir plus de connaissance sur les fractions issues du traitement de DEEE (qualité et destination) afin d'avoir de la visibilité sur l'avenir des matières secondaires. Une quantification des bénéfices environnementaux et sociétaux de la filière peut aider à mettre en valeur l'importance de la filière, ainsi qu'inciter les consommateurs d'EEE à faire le geste du tri.



Le dispositif VALO RESTO PRO® s'empare de l'économie circulaire

En 2014, Ecologic et le SYNEG, syndicat de la filière « cuisine professionnelle et métiers de bouche », se sont alliés pour créer le dispositif VALO RESTO PRO®. Cette expérience unique dans les filières REP avait pour but de promouvoir et de développer le recyclage des équipements de cuisines professionnelles en offrant notamment un service mutualisé de reprise des DEEE et des DEA de ce secteur d'activité.

Le dispositif VALO RESTO PRO® vise deux objectifs :

Proposer aux acteurs fabricants, installateurs et utilisateurs de la filière « cuisine professionnelle et métiers de bouche », un guichet unique de collecte et de recyclage des équipements en fin de vie.

Promouvoir un label d'identification collectif qui soit reconnu comme l'engagement de toute une filière en faveur de la préservation de l'environnement, et comme la garantie de la conformité des acteurs concernés à la réglementation en vigueur.

VALO RESTO PRO® est soutenu par la plupart des principales organisations représentatives des installateurs, des bureaux d'étude et des utilisateurs.

Sur un plan opérationnel, Ecologic est mandaté pour contractualiser avec chaque adhérent du SYNEG et tout autre producteur appartenant à la filière pour prendre en charge la collecte et le recyclage des DEEE ou DEA leur incombant.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs, le dispositif peut compter sur les solutions éprouvées d'Ecologic combinant collecte sur site, points d'apport volontaire et points de collecte installateurs dont le nombre a rapidement progressé.

Une Commission gouvernée par les producteurs et les organisations professionnelles se charge de fixer les orientations stratégiques, de mesurer l'efficacité et de contribuer à la définition du plan de communication.



Le jury a également relevé un réel engouement pour la catégorie nouvellement créée « Démarche d'éco-conception », aussi bien du côté des fabricants que des bureaux d'études.

Bruno Dettwiller (Arwytec),
Pierre Marcel (Tournus),
Laurent Courneil (Socamel Technologies),
Aurélien Fouquet (Santos).
© Emmanuel Nguyen Ngoc

En novembre 2018, à l'occasion des deuxièmes trophées VALO RESTO PRO® remis lors du salon Equip'Hotel, la filière est entrée dans l'ère de l'économie circulaire. À cette occasion et pour la première fois, les initiatives en matière d'éco-conception ont été mises à l'honneur en plus de celles relatives à la collecte et à la sensibilisation/communication.

Le jury composé des représentants du CINOV Restaconcepteurs, d'Ecologic, du GNI Hôtellerie & Restauration, de RESTAU'CO, du SYNEG, d'UNACPRO et de l'UDIHR a récompensé :

- ARWYTEC et SANTOS pour leur démarche d'éco-conception,
- SOCAMEL Technologies pour sa performance de collecte,
- TOURNUS Equipement pour sa communication en faveur du recyclage des équipements de cuisines professionnelles.

Le jury a salué la qualité des dossiers présentés et les avancées des acteurs du secteur en matière d'intégration des principes de l'économie circulaire dans leurs activités. Le jury a également relevé un réel engouement pour la catégorie nouvellement créée « Démarche d'éco-conception », aussi bien du côté des fabricants que des bureaux d'études.



e-dechet.com : une nouvelle version pour de fortes ambitions

Après neuf d'existence et d'expérience dans le traitement des demandes en ligne et dans les interventions logistiques, le site e-dechet.com, déchèterie en ligne développée par Ecologic à destination des entreprises, s'offre une mise à jour et un lifting complet.

Pour concevoir cette nouvelle version, Ecologic s'est concentré sur les deux principaux enjeux qui le lient aux producteurs et aux détenteurs de déchets :

🔄 Le premier enjeu consiste à **anticiper des conditions d'intervention** exprimées en ligne par des non spécialistes du déchet, afin de répondre à la demande d'enlèvement avec le dispositif opérationnel le plus adapté.

🔄 Le second enjeu est **d'offrir un guichet unique de gestion des déchets d'entreprises** permettant le pilotage des actions en matière de RSE.

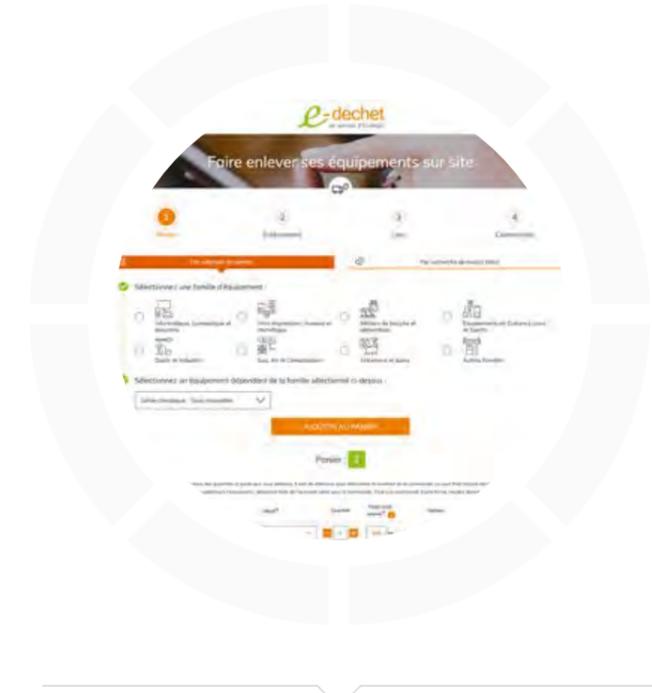
Cette nouvelle version est **personnalisable pour adapter l'interface graphique aux utilisateurs en tenant compte de leurs spécificités et habitudes.**

Les services optionnels proposés peuvent être adaptés pour chaque client.

Elle est modulaire car elle s'adapte aussi bien aux besoins les plus simples (mono-site, mono-utilisateur) qu'aux organisations les plus complexes (multi-entreprises, multi-sites ou multi-utilisateurs).

Elle est totalement intégrée puisqu'elle offre des webservices pour permettre à ses clients de relier directement leurs propres systèmes métiers.

Cette solution permet au producteur de répondre à son obligation liée à la REP en proposant une solution de collecte des équipements à ses clients. Elle offre au détenteur un service gratuit (au-delà de 500 kg) de gestion de ses DEEE répondant à ses besoins opérationnels et de reporting.



[ACCÈDER AU SITE](#)



e-dechet en 2018
un service d'Ecologic

4 818 opérations de collecte déclenchées
12 039 tonnes de déchets collectés



RSE

C'est une tendance lourde : les entreprises et les ménages intègrent de mieux en mieux les impacts environnementaux globaux liés à leurs achats, à leur consommation et leurs usages des objets électriques et veulent pour la plupart s'engager à les maîtriser, voire les réduire.

En 2018, le livre du journaliste Guillaume Pitron a par exemple largement contribué à faire connaître au grand public et à ses représentants politiques, les effets de l'industrie minière et de la production délocalisées dans/pour les pays en développement. Il a également fait connaître **le coût environnemental du stockage et de l'échange de données** ainsi que celui de la transition écologique soutenue par les technologies numériques.

Paradoxalement, nous n'avons jamais été aussi dépendants des équipements électriques et électroniques. Une deuxième tendance prononcée va vers un accroissement fort de leur consommation. Pour engager les entreprises, Ecologic fonde sa réflexion à l'initiative du développement de ses services sur ces deux tendances.

Ecologic s'est depuis sa création intéressé aux sujets sociétaux connexes au recyclage :

- ♻️ L'emploi notamment en insertion,
- ♻️ La prévention des déchets,
- ♻️ Les impacts de la conception et de l'usage,
- ♻️ Les aspirations au bien-être et à l'écologie,
- ♻️ Les mécanismes psychologiques liés à la consommation et au recyclage.

L'ensemble de ces réflexions et études ont poussé Ecologic à axer une partie de ses efforts sur la mobilisation des entreprises via leur RSE et des citoyens via la portée sociale, environnementale et économique verte de leur geste de recyclage.

Les impacts environnementaux du numérique



80 % des impacts environnementaux des équipements se situent lors de l'extraction/fabrication



Dans sa globalité, le numérique représente

- 10 % de la consommation énergétique mondiale
- 4 % des émissions de gaz à effet (GES) de serre mondiales
- Soit **1.2 tonne** de gaz à effet de serre (GES) par personne et an.



L'ensemble de ces données est multiplié par 2 tous les 2 ans



60 métaux différents sont nécessaires à la fabrication d'un ordinateur



Témoignage : Josette Guillon et Philippe Nouhaud, La boîte à papiers

La Boite à Papiers est un acteur de la collecte et du recyclage qui se caractérise par son approche innovante et sociale de la question des déchets ainsi que par un fort ancrage territorial.



Josette Guillon
Présidente



Philippe Nouhaud
Directeur adjoint
Responsable du développement



Bonjour Mme Guillon et Mr Nouhaud. Qui est La Boite à Papiers ?

Bonjour. La Boite à Papiers est une entreprise de 130 salariés dont une partie en insertion, dédiée à la collecte et au regroupement de déchets multi flux, principalement sur le territoire du Limousin.

Nous avons été fondés il y a trente ans, à l'origine pour recycler le papier/carton, d'où notre nom. A présent, **nous collectons toutes sortes de déchets, les papiers/cartons/emballages bien sûr mais aussi les DEEE qui représentent 70 % de nos flux collectés, les DASRI, les huiles alimentaires, ...**

Nous sommes positionnés sur les petits et moyens volumes ce qui fait que nous sommes complémentaires des gros opérateurs nationaux. Nous nous caractérisons par notre capacité à aller chercher tous les types de déchets, peu importe le volume ou le lieu. Nous comptons plus de 1 600 clients : de l'université de Limoges pour l'un des plus gros, au médecin de campagne qui a un kilo de déchets de soin infectieux à faire enlever.

Pour résumer, La Boite à Papiers est une entreprise agile et engagée.

Quels sont ses projets de développement de la Boite à Papiers ?

Nous bénéficions actuellement de deux opportunités majeures :

Notre territoire a été intégré à la région Nouvelle Aquitaine. Nous sommes acteurs des réflexions régionales sur les questions de politique industrielle et d'environnement. Nous adhérons par exemple au programme Usine du futur qui vise à améliorer la compétitivité par l'innovation et l'évolution technologique. C'est important pour nous d'être partie prenante de cette émulation et de pouvoir se développer dans un cadre favorable.

«

Pour que les filières de recyclage continuent de se développer, les bonnes consciences ne suffisent pas. Il faut des débouchés pour les matières recyclées.

»



D'autre part, la future loi « anti gaspillage pour une économie circulaire » nous amène à nous intéresser à l'élargissement du champ des REP et notamment à la création des nouvelles filières, comme la filière BTP. Il y a encore beaucoup de chose à faire et à créer en matière de gestion des déchets et nous ne manquons pas de projets.

Nous travaillons actuellement sur la valorisation des bouchons en liège qui peuvent bénéficier facilement d'exutoires locaux. Cet exemple est à la croisée de l'économie circulaire et de l'écologie industrielle territoriale.

Néanmoins, nous avons bien conscience que l'économie circulaire en boucle courte locale n'est pas toujours possible. Pour que les filières de recyclage continuent de se développer, les bonnes consciences ne suffisent pas. Il faut des débouchés pour les matières recyclées. À ce titre, nous avons de vraies attentes vis-à-vis de cette nouvelle loi. Nous sommes actifs au niveau national sur ces sujets notamment au travers des syndicats d'opérateurs FEDEREC et le SNEFID.

Est-ce que vos clients sont plus sensibles qu'auparavant à la question des déchets ?

Oui et pour plusieurs raisons. Avec la publication du décret 5 flux notamment, la pression s'est accrue sur les détenteurs de déchets. Ils ont été obligés de trouver des solutions conformes à une réglementation de plus en plus drastique. D'autre part, on observe, surtout chez les plus grands comptes une tendance de fond de s'engager dans une démarche RSE. A nous d'être en capacité de répondre à leur exigence en matière de gestion des déchets !

La Boite à Papiers est une entreprise d'insertion. Qu'est-ce que cela signifie concrètement ? Est-ce un facteur de choix de vos services pour vos clients ?

En effet, nous comptons une quarantaine de collaborateurs en insertion qui bénéficient de contrats de deux ans, durant lesquels nous les formons et les accompagnons vers le retour à l'emploi.

Le taux de retour à l'emploi de nos salariés en insertion est de 70 %. Pour obtenir ce bon résultat, nous effectuons un recrutement ciblé, en partenariat avec Pole emploi mais aussi par candidatures spontanées car nous sommes bien identifiés dans la région. Nous dédions 1,5 ETP à la formation et au développement des projets professionnels de ces collaborateurs.

Nous nous définissons néanmoins comme une entreprise comme les autres. Nous offrons un service qualitatif et compétitif. Ce sont généralement pour ces raisons que nos clients nous choisissent.



Témoignage : Patricia Mombrun, AFM-Téléthon

L'AFM-Téléthon est une association de parents et de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares et lourdement invalidantes depuis 1958.



Patricia Mombrun

Responsable Partenariats Téléthon Réseaux



Trois missions :

- 🔄 **Guérir** (recherche et développement de thérapies innovantes),
- 🔄 **Aider les malades** (soins, accompagnement, citoyenneté),
- 🔄 **Communiquer les savoirs** auprès des familles, professionnels et du grand public.

L'Association mène une stratégie d'intérêt général. L'innovation scientifique, médicale et sociale qu'elle impulse bénéficie à l'ensemble des maladies rares et des personnes en situation de handicap et fait avancer la médecine toute entière.

Le Téléthon est l'événement de collecte de l'AFM-Téléthon : une mobilisation populaire unique qui a fait sortir les maladies rares du néant et permis une triple révolution génétique, sociale et médicale avec le développement des biothérapies.

En participant au Téléthon, les partenaires contribuent à une action citoyenne et sociale forte qui s'inscrit dans leur politique RSE et impacte leurs parties prenantes : salariés, clients, fournisseurs notamment.

Le partenariat avec Ecologic au travers de l'opération « Recycler, c'est aider » est innovant car il associe deux actions responsables sur les axes environnemental et sociétal. De ce point de vue, l'AFM-Téléthon est satisfaite de contribuer au développement de ces actions et du soutien mutuel mis en place avec Ecologic et qui en contrepartie bénéficie de la notoriété du Téléthon et de son imprégnation dans le tissu local.



« Le partenariat avec Ecologic au travers de l'opération « Recycler, c'est aider » est innovant car il associe deux actions responsables sur les axes environnemental et sociétal. »

Résultats de la 6^e édition « Recycler c'est aider »



Témoignage :

Ludovic Chambre

Sustainability & CSR manager - Continental Europe CBRE



▶ VOIR LA VIDÉO

Ecologic a organisé l'opération « Recycler c'est aider » pour la sixième année consécutive. Cette campagne permet de faire le lien entre le recyclage des déchets et l'engagement sociétal avec l'intérêt général comme passerelle.

En 2018, grâce à la participation active des partenaires, entreprises, administrations et associations aux collectes solidaires de près de 205 tonnes de DEEE et la distribution des Cabas-Chics, Ecologic a remis un don d'un montant de 25 381 € à l'AFM-Téléthon.



Témoignage : Nathalie Boyer, ORÉE

Ecologic est devenu membre de l'association ORÉE en 2018. Rencontre avec sa Déléguée générale et Ambassadrice de l'économie circulaire, Nathalie Boyer.



Nathalie Boyer
Déléguée générale



Bonjour Mme Boyer. Qui est ORÉE ? Quels sont vos missions et vos objectifs ? Qui sont vos adhérents et qu'attendent-ils de vous ? Comment se situent les éco-organismes parmi eux ?



Bonjour. Association multi acteurs, **ORÉE fédère et anime depuis plus de 20 ans un réseau de 200 acteurs engagés** (entreprises, collectivités locales, associations professionnelles et environnementales, organismes académiques et institutionnels...) pour échanger et mettre en place une dynamique environnementale au service des territoires.

Nos adhérents trouvent chez ORÉE un réseau de professionnels pour partager des bonnes pratiques, collaborer à la recherche de solutions innovantes, et développer des méthodologies co-construites et des indicateurs sur nos trois priorités : **Biodiversité et économie, Économie circulaire et Reporting RSE/Ancrage local**. Les adhérents sont mis en avant lors des grands rendez-vous du développement durable et ont accès à des actualités réglementaires et plus largement à de la veille sur les grands projets environnementaux.

Les éco-organismes sont des acteurs essentiels de la transition vers une économie circulaire, ils sont, en toute logique, fortement représentés au sein des adhérents d'ORÉE (Citeo, Eco TLC, Eco-mobilier, Ecologic, ESR (fusion d'Eco-systèmes et Récyllum) et Valdelia). En tant qu'interlocuteur privilégié des metteurs en marché sur la gestion des ressources, ils sont à même de dynamiser les filières et d'insuffler de nouvelles pratiques.

ORÉE est très engagée, notamment auprès des pouvoirs publics, dans la transition vers une économie circulaire. Quelle en est votre définition ? Quels enjeux et opportunités liés à cette transition avez-vous identifiés ?



ORÉE partage le cadre de définition posé par la Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) qui présente l'économie circulaire comme un modèle de développement s'opposant au modèle linéaire (extraire, fabriquer, consommer et jeter). Ce cadre impose un ordre de priorité qui privilégie la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits.

ORÉE défend également l'économie circulaire comme un véritable projet de société, créateur de valeurs économiques, environnementales et sociales.

En effet nous considérons que **le meilleur déchet est celui qui n'est pas produit**. Enfin, si le déchet est produit il faut respecter la hiérarchie des modes de traitement des déchets à savoir en priorité la réutilisation, puis le recyclage ou, à défaut, la valorisation des déchets.

L'ADEME définit l'économie circulaire comme « **un système économique d'échange et de production qui vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer notre impact sur l'environnement. Il s'agit de découpler la consommation des ressources de la croissance du produit intérieur brut (PIB) tout en assurant la réduction des impacts environnementaux et l'augmentation du bien-être** ». Cette définition pose les ambitions de l'économie circulaire en tant que création de valeur économique, décorrélée de la consommation de matière, ainsi qu'une création de valeur « extra-financière », en garantissant le respect de l'environnement et du bien-être.

ORÉE propose une approche globale, systémique et intégrée de l'ensemble des flux afin de profiter du potentiel de l'économie circulaire et de proposer les bases et la trajectoire d'un nouveau modèle de développement. Les démarches d'EC peuvent être approchées de différentes manières :

- Démarches centrées sur le produit / service / équipement ;
- Démarches centrées sur les filières ;
- Démarches centrées sur le territoire.

ORÉE soutient cette approche holistique de l'économie circulaire et rappelle que l'économie circulaire ne porte pas que sur les déchets. ORÉE défend également l'économie circulaire comme un véritable projet de société, créateur de valeur(s) économiques, environnementales et sociales. En effet, la capacité de l'économie circulaire à créer des écosystèmes territoriaux durables, via l'innovation et la coopération accrue des acteurs tout au long de la chaîne de valeur, est à même de développer l'attractivité des territoires, l'emploi et la compétitivité des entreprises, la résilience des systèmes de production-consommation, et en somme, de générer de la valeur partagée entre les acteurs. On rejoint ici les notions de durabilité forte, qui définit un projet répondant à la fois aux enjeux de bouclage des flux mais également à la coopération entre acteurs et à la création de richesse locale.

Pour ORÉE, l'économie circulaire est ainsi une opportunité de redéfinir un véritable projet de société, inclusive et durable.



Comment parvenez-vous à valoriser la composante locale et territoriale de l'économie circulaire auprès des entreprises, alors que notre système économique (particulièrement s'agissant des équipements électriques et électroniques) est largement globalisé et mondialisé ?



ORÉE s'appuie beaucoup sur l'écologie industrielle et territoriale (EIT) pour faire valoir l'intérêt de s'engager dans une démarche d'économie circulaire territorialisée. L'EIT intègre ainsi les symbioses industrielles en tant que mode d'organisation inter-entreprises par des partages d'infrastructures, d'équipements, de services ou de matières ».

De plus, ces démarches sont multi-acteurs et invitent les entreprises et les collectivités à s'investir dans un projet commun ou les enjeux sont multiples et profitent à chacun : renforcer l'attractivité du territoire, créer de nouveaux emplois, limiter les impacts environnementaux, gagner en compétitivité, créer de nouveaux produits et services...

Concrètement, pour faire adhérer une entreprise à une démarche d'EIT, il faut lui présenter les bénéfices potentiels d'une telle action sur un territoire :

🔄 Economiques :

- 🔄 Mutualisation des achats et services ;
- 🔄 La vente de sous-produits...

🔄 Environnementaux :

- 🔄 Réduction d'utilisation de matières premières ;
- 🔄 Réduction de la production de déchets ;
- 🔄 Réduction de la consommation d'énergie...

🔄 Sociaux :

- 🔄 Création de nouveaux services ;
- 🔄 Création d'emplois ;
- 🔄 Implantation de nouvelles activités...

L'EIT porte des enjeux forts de relocalisation de certains flux notamment par la mise en place de synergies. Par exemple, une entreprise se fournissant en matières premières à 200 km, va pouvoir grâce à une synergie, s'approvisionner chez une entreprise voisine, limitant ainsi les impacts environnementaux et les coûts liés au transport.

Prévention et gestion des risques

En octobre 2018, le département de l'Aude a été durement touché par des inondations. Suite à la décrue, il a fallu rapidement mettre en œuvre les moyens humains et matériels nécessaires pour évacuer les déchets générés par cette catastrophe naturelle.

Avec l'Ademe, le COVALDEM, principal syndicat de traitement du département, et l'opérateur Derichebourg, Ecologic a géré la reprise des DEEE.

Pour pouvoir être valorisés correctement, les DEEE ont nécessité plusieurs opérations de logistique et de pré-traitement en urgence au vu des risques sanitaires et sécuritaires pour les populations.

Les DEEE ont d'abord été regroupés sur des points de collecte exceptionnellement ouverts par le COVALDEM qui a pu les trier en deux flux principaux :

- 🔄 l'électroménager froid
- 🔄 et l'électroménager hors-froid.

Ils ont ensuite été acheminés rapidement grâce à une chaîne logistique renforcée sur le site de traitement de Derichebourg Marignane, où ils ont préalablement été nettoyés pour ensuite être recyclés de manière conforme, sans risque d'abîmer l'outil industriel de l'opérateur.

Ce type de situation par son ampleur et son caractère exceptionnel engendre évidemment un surcoût important, intégralement pris en charge par Ecologic, conformément à ses engagements pris dans sa réponse au cahier des charges d'agrément.

Au total, dans l'Aude, **32,4 tonnes de DEEE ont été récupérées, nettoyées et recyclées** à la suite de ces inondations.



Ce type de situation par son ampleur et son caractère exceptionnel engendre évidemment un surcoût important, intégralement pris en charge par Ecologic, conformément à ses engagements pris dans sa réponse au cahier des charges d'agrément.



Ensemble Recyclons

Ecologic et 12 éco-organismes en charge de la gestion des déchets issus des filières à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ont pris part à une campagne de communication pilotée par le ministère de la Transition écologique et solidaire pour présenter l'utilité environnementale et économique du recyclage.

Cette campagne de communication nationale baptisée « Ensemble Recyclons » a été diffusée du 15 octobre au 15 décembre 2018 à la télévision, à la radio et sur le web. Elle a donné à voir le potentiel insoupçonné des filières et des métiers du recyclage et de valoriser les citoyens qui font le geste de tri ou d'apport.

« En une année, la France produit près de 38 millions de tonnes de déchets ménagers soit presque 500 kg par personne. Il est indispensable de passer à une économie circulaire dans laquelle la ressource est réutilisée et recyclée, grâce à la mobilisation quotidienne des Français qui trient leurs déchets. » a souligné Brune Poirson, Secrétaire d'État auprès du Ministre de la Transition écologique et solidaire, au sujet de cette campagne.

Cette campagne revêt un double objectif :

- ♻️ Démontrer l'utilité du recyclage tant sur le plan environnemental que socio-économique.
- ♻️ Inciter les Français à entrer dans la boucle de l'économie circulaire.

Le recyclage permet de réinjecter de la matière recyclée dans les processus de production de nouveaux objets plutôt que de prélever de nouvelles ressources pour fabriquer cette matière.

Grâce au recyclage, environ 22 500 000 de tonnes d'émissions de CO2 sont évitées chaque année.

Focus sur le spot TV – Ensemble, continuons de recycler !

Le spot publicitaire met en avant l'utilité du recyclage ainsi que son caractère fédérateur et collectif. Diffusé pendant trois semaines sur les chaînes françaises et sur Internet, il souligne l'importance du geste citoyen qui participe d'une boucle vertueuse impliquant une multiplicité d'acteurs.

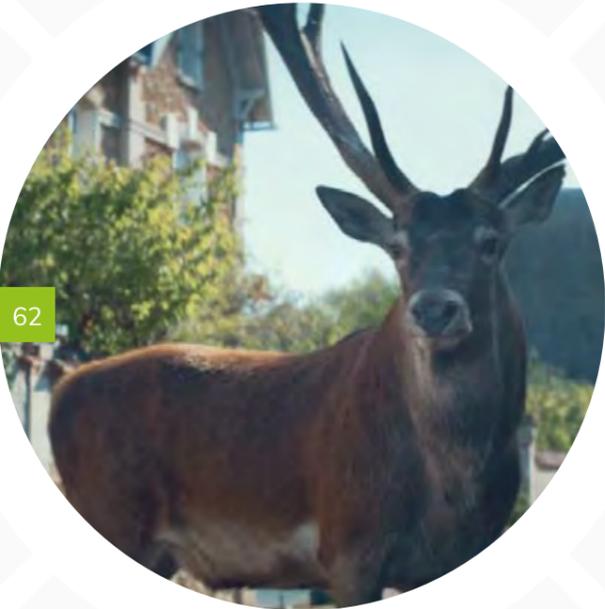
Il met en avant trois symboliques pour trois acteurs essentiels :

- ♻️ Les citoyens pour rappeler leur engagement au quotidien.
- ♻️ Des entreprises pour montrer et rappeler que ce sont elles qui sont chargées de collecter, trier, nettoyer et recycler le produit à l'issue de sa première vie.
- ♻️ Un cerf pour symboliser les enjeux environnementaux liés au recyclage (la nature, sa biodiversité, ses ressources naturelles sont préservées).

Comme prévu dans le cahier des charges des éco-organismes fixé par le ministère de la Transition écologique et solidaire, cette campagne, d'un budget global de 3,6 millions d'euros, est pilotée par le ministère de la Transition écologique et solidaire et co-financée par les 12 éco-organismes et l'Ademe.

▶ VOIR LA VIDÉO

“ Le recyclage permet de réinjecter de la matière recyclée dans les processus de production de nouveaux objets plutôt que de prélever de nouvelles ressources pour fabriquer cette matière. ”





EcoLogic



Ecologic est membre de :



Ecologic France - 15 bis avenue du centre, 78280 Guyancourt

Tél. : 01 30 57 79 09 - Email : contact@ecologic-france.com

www.ecologic-france.com

Copyright © Ecologic - Tous droits réservés.